

Jean de Senarclens

La Société genevoise d'utilité publique

Creuset des réformes sociales à Genève
aux XIX^e et XX^e siècles



Slatkine

La Société genevoise
d'utilité publique

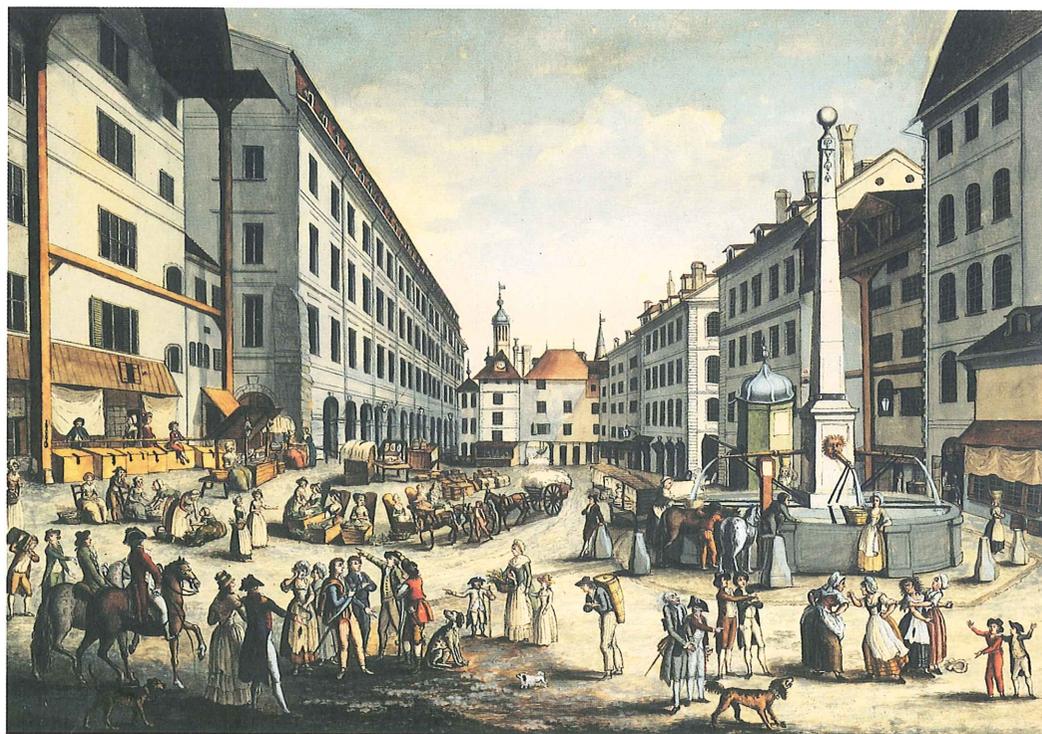
Jean de Senarclens

La Société genevoise d'utilité publique

Creuset des réformes sociales à Genève
aux XIX^e et XX^e siècles



Éditions Slatkine
GENÈVE
2003



La place du Molard en 1830, par Geissler.

PRÉFACE

A propos du 175^e anniversaire de la Société genevoise d'utilité publique (1828-2003)

La Société genevoise d'utilité publique a eu la main particulièrement heureuse en demandant à son président d'honneur, Jean de Senarclens, de retracer l'histoire, les réalisations et les objectifs de cette institution, « *une société genevoise au passé prestigieux et aux objectifs toujours ambitieux* ».

Nul n'était mieux placé que lui pour montrer comment peuvent se réaliser – aujourd'hui comme autrefois – à l'initiative d'un petit groupe de personnes ne disposant souvent que de moyens limités, des idées qui marquent la vie de la cité et concrétisent « *l'esprit de Genève* » ou qui connaissent un développement universel, tel le Comité international de la Croix-Rouge.

Jean de Senarclens a été le réanimateur de la Société genevoise d'utilité publique, à un moment où son existence même était mise en cause. Président douze ans entre 1977 et 1991, il a marqué profondément l'institution à laquelle il continue à apporter un soutien actif et efficace.

Docteur en droit, auteur de plusieurs ouvrages, dont notamment *Gustave Moynier, le bâtisseur* (paru en 2000 aux éditions Slatkine et consacré à celui qui fut pendant plus de quarante ans le président du Comité international de la Croix-Rouge), le président d'honneur de la Société genevoise d'utilité publique garde au travers des années un esprit critique toujours en éveil, prompt à suggérer de nouvelles actions et payant de sa personne pour en permettre la réalisation.

« Célébrer un jubilé, ce n'est pas se gargariser des réalisations de ses devanciers, c'est puiser des forces dans la connaissance du passé pour attaquer l'avenir avec le maximum de chances de succès ». Voilà ce qu'écrivait jadis Jean de Senarclens.

Puisse le présent ouvrage conforter dans cet esprit ceux qui auront la responsabilité de mener la Société genevoise d'utilité publique avec succès à son bicentenaire en 2028.

*Pierre M. Ischi
Président de la Société
genevoise d'utilité publique*

LA SOCIÉTÉ GENEVOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Creuset des réformes sociales à Genève
aux XIX^e et XX^e siècles

Nous sommes au début du XIX^e siècle. Ebranlée par la Révolution française, l'Europe sort meurtrie des guerres napoléoniennes. La Confédération des XIII cantons a fait place, en 1798, à la République helvétique, au prix d'une invasion française et de batailles sanglantes en Suisse centrale.

A Genève, les émeutes se sont succédé durant tout le XVIII^e siècle, culminant en une Révolution et au rattachement à la France pendant quinze ans. Le blocus continental, la crise catastrophique des années 1816-1817, la disette ont durement frappé la population. Partout, ce n'est que ruines et misère. Quel terrain plus propice à l'action sociale ?

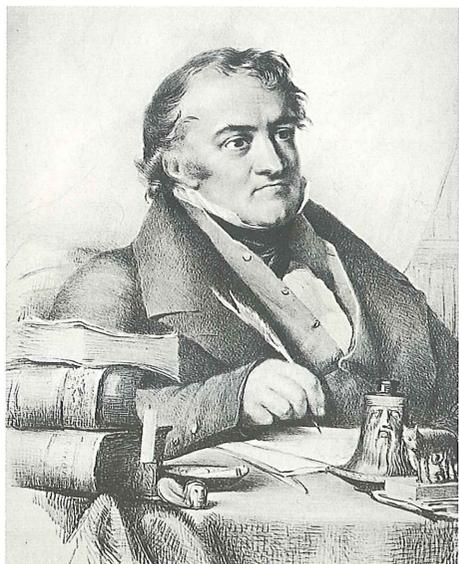
A Bâle, Isaac Iselin a créé, en 1777 déjà, la fameuse GGG (*Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen*). A Zurich, Gaspard Hirzel fonde le 15 mai 1810 la Société suisse d'utilité publique (*Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft*) avec pour but de faire connaître les divers établissements fondés en Suisse pour soulager la misère et d'établir une discussion sur les avantages et les inconvénients de chacun ; bientôt des sections cantonales ou régionales voient le jour un peu partout en Suisse.

*La création de la
Société genevoise
d'utilité publique*

Genève fait partie, depuis le 12 septembre 1815, de la Confédération suisse. L'amour de la patrie suisse bat son plein. Les relations se créent et se développent entre patriotes suisses et genevois. L'enthousiasme est là, mais les initiatives sont quelque peu chaotiques.

Le 17 février 1823, le président de la Société suisse d'utilité publique, l'historien appenzellois Johann Caspar Zellweger, écrit à son collègue genevois Jean-Charles Léonard de Sismondi et lui suggère de créer à Genève une société cantonale d'utilité publique. Une délégation genevoise de six personnes se rend le 20 juillet de la même année à l'assemblée générale de la Société suisse à Aarau. Des personnalités genevoises de plus en plus nombreuses adhèrent en qualité de membres à la Société suisse, constituant entre elles, en quelque sorte, une antenne cantonale de la Société fédérale.

Il existe d'autre part à Genève, depuis 1776, une Société des Arts, dont le but, à l'origine, n'est pas foncièrement différent de celui de la Société suisse d'utilité publique puisqu'elle vise à réduire la misère en améliorant le rendement de l'agriculture et en favorisant l'artisanat, en particulier la « Fabrique », autrement dit les métiers de l'horlogerie, de l'émaillerie et de la bijouterie. Elle est présidée par Marc Auguste Pictet. Or, dans son rapport annuel, présenté à l'assemblée générale du 17 juin 1824, on lit ce qui suit : «... une Société Helvétique d'utilité générale, fondée à Zurich en 1810, et qui se réunit annuellement dans divers Cantons, a accueilli de la manière la plus gracieuse la proposition que j'ai été chargé de lui faire, de la part de notre Société



Jean-Charles-Léonard
Simonde de Sismondi.
Adepte du libéralisme
économique d'Adam
Smith, il le tempère par
son souci d'une
législation sociale qui
protège les travailleurs.



Johann Caspar Zellweger.
Président en 1823 de la Société suisse d'utilité publique.

des Arts, d'entrer en relation avec elle, pour l'avantage commun. Monsieur le Conseiller Usteri de Zurich, son président, à qui je me suis adressé pour cet objet, a accueilli de la manière la plus obligeante le vœu de la Société. Voici les expressions de ce digne Magistrat du premier des Cantons, dans la lettre dont il m'a honoré, à la date du 26 du mois dernier [la lettre est datée du 26 mai 1824]: 'Le vœu, dit-il, de nos respectables concitoyens et confrères de Genève, s'est rencontré avec le nôtre et avec celui de la Société générale, dont la direction nous est confiée pour cette année; et je suis chargé, M. le Président, de vous répondre, que les offres de votre Société des Arts sont acceptées par la Société générale Helvétique avec une grande satisfaction, et que la Société de Genève est comptée dès aujourd'hui parmi les Sociétés qui forment, quoiqu'indépendantes d'ailleurs, chacune par leur organisation particulière, autant de branches de la Société générale.' »

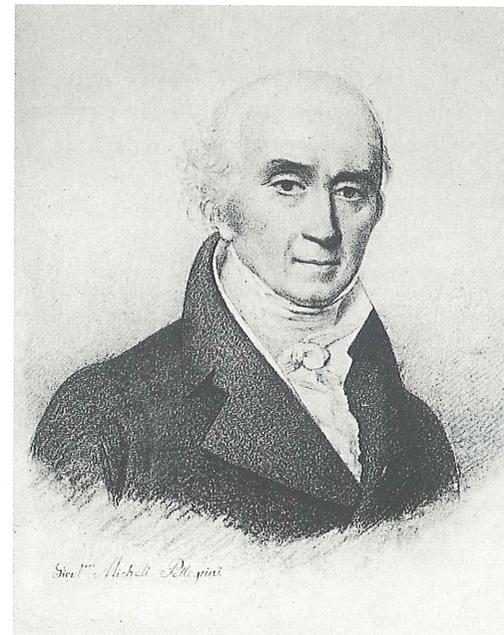
Autrement dit, la Société des Arts a été admise en 1824 comme section genevoise de la Société suisse d'utilité publique, tout comme la GGG pour le canton de Bâle. Mais cette décision n'aura pas de lendemain. Marc Auguste Pictet meurt quelques mois plus tard; il est remplacé à la présidence de la Société des Arts par Augustin Pyrame de Candolle qui entreprend une réforme profonde des buts de la Société; ceux-ci ne coïncident plus avec ceux de la Société suisse d'utilité publique. À peine admise au sein de cette Société, la Société des Arts reprend sa pleine indépendance.

Il aura fallu que les membres genevois de la Société suisse se réunissent, en 1826, pour examiner une



ETIENNE L. DUMONT.
né à Genève en 1759, mort à Milan en 1829.

4



Sir M. Pictet, 26 mai 1824

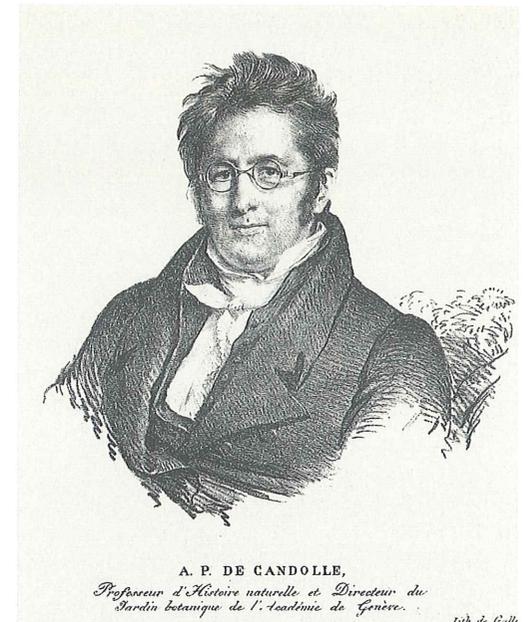
1

1. Marc-Auguste Pictet.
Président de la Société des Arts de 1799 à 1821.

2. Augustin Pyrame de Candolle.
Président de la Société des Arts de 1825 à 1841.

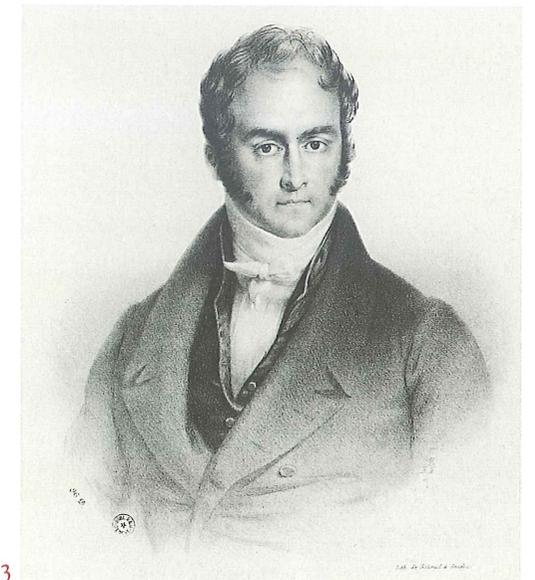
3. Jean-Jacques Rigaud.
Premier syndic.
C'est grâce à son initiative que la Société genevoise d'utilité publique a vu le jour.

4. Etienne Dumont.
Premier président de la Société genevoise d'utilité publique.

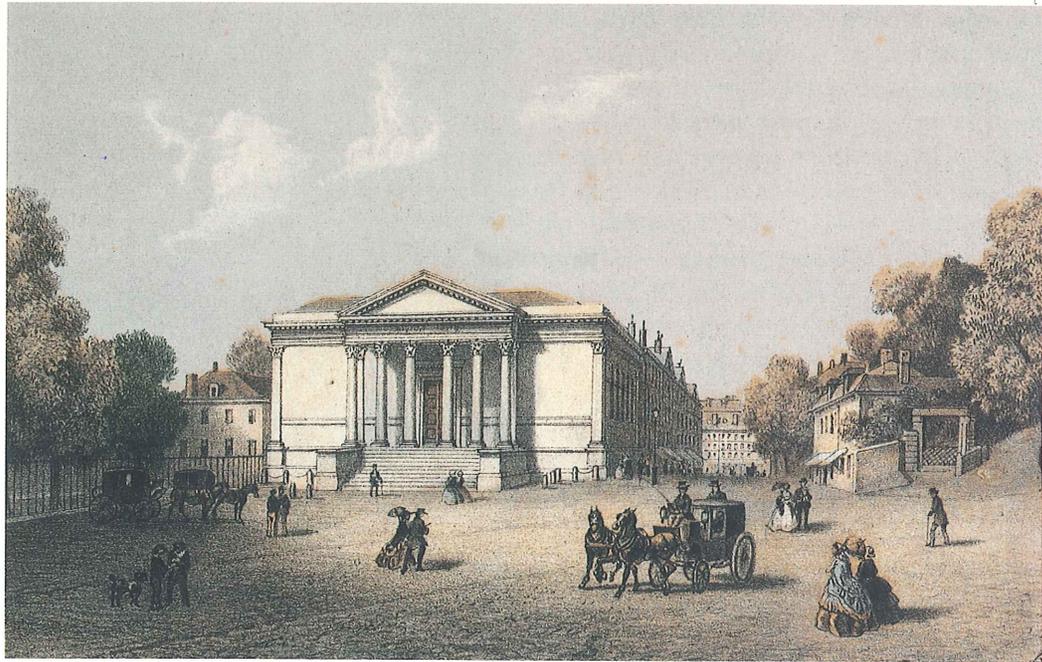


A. P. DE CANDOLLE,
Professeur d'Histoire naturelle et Directeur du Jardin botanique de l'Académie de Genève.
Ed. de G. M.

2



3



Le Musée Rath.
Premier musée des
beaux-arts édifié en
Suisse, par Samuel
Vaucher en 1824-1826,
grâce au legs de Simon
Rath géré par ses
deux sœurs.
Il a abrité les séances de la
Société genevoise
d'utilité publique du
début jusqu'en 1851.

demande d'entraide de la section lucernoise désireuse de venir en aide aux enfants des détenus de leurs prisons, pour que le projet de création d'une Société genevoise d'utilité publique refasse surface. C'est le Premier syndic Jean-Jacques Rigaud qui en fait la proposition. Etienne Dumont est élu à la présidence, J.-C. Hess au secrétariat. Mais ce deuxième essai n'a pas plus de succès que le précédent, la Société en reste au stade des préliminaires.

Nouveau coup de semonce : la Société suisse s'adresse à cette « société-fantôme » et lui soumet une demande de préavis sur la révision de ses statuts ; à cette occasion, elle requiert un compte-rendu annuel de ses travaux. Piqués au vif, les quarante-quatre membres de la Société se réunissent le 10 janvier 1828 sous la présidence d'Etienne Dumont, décident formellement la

constitution de la Société genevoise d'utilité publique et en adoptent le règlement.

On trouve, parmi les membres fondateurs de la Société, seize députés au Conseil Représentatif [notre Grand Conseil actuel], le premier syndic, deux syndics, deux conseillers d'Etat, trois juges, neuf professeurs, six pasteurs. En somme l'élite genevoise, politique, intellectuelle et sociale, très éloignée du conservatisme de la Restauration ; elle est plutôt partisane du « progrès graduel » de Jean-Jacques Rigaud.

Force est de constater que la fondation de la Société genevoise d'utilité publique ne résulte pas d'une initiative locale spontanée mais bien d'une invitation de la société fédérale. L'activité de la Société se ressent d'ailleurs, au début, de cette dépendance : de 1828 à 1831, selon John Moschell, auteur d'une notice historique sur les 45 premières années d'existence de la Société genevoise, les séances sont « *presque exclusivement consacrées à entendre la lecture des rapports destinés à la Société fédérale [...] et à discuter les propositions de celle-ci* ».

Les fondateurs de la Société se sont trouvés placés devant une tâche délicate : donner un nom à leur nouvelle association. La « société fédérale » qui leur servait de parrain et d'inspiratrice se nommait *Gemeinnützige Gesellschaft*, appellation qui aurait pu se traduire par « Société pour le bien commun » et qu'ils ont traduite par « Société d'utilité publique ». Le sens est le même, la forme leur a paru sans doute plus élégante. Ainsi faut-il entendre par « utilité publique » toute initiative, toute action, toute entreprise qui concourt au bien de la communauté.

*Que faut-il
entendre par
« utilité publique » ?*

Des concours d'idées

À partir de 1832, suivant l'exemple de la Société suisse, la Société genevoise concentre son activité sur la mise au concours de questions d'intérêt général. Voici comment s'exprime John Moschell à cet égard :

« Dans le courant du mois de janvier, le comité devait nommer trois jurys, de cinq membres chacun, pris en dedans ou en dehors de la Société, et chargés de proposer à la Société : le premier, trois questions relatives à l'instruction populaire ; le second, trois questions relatives au paupérisme, et le troisième, trois questions relatives à l'industrie nationale. Dans la séance de mars, la Société devait faire choix de l'une des questions proposées par chacun des jurys, puis le comité portait les trois sujets ainsi choisis à la connaissance des sociétaires et du public, avec invitation de traiter ces questions dans des mémoires qui devaient lui être remis : pour l'instruction populaire, avant le 1^{er} octobre ; pour le paupérisme, avant le 1^{er} novembre, et pour l'industrie, avant le 1^{er} décembre. »

La Société lance, entre 1842 et 1868, neuf concours sur des sujets ayant trait à l'éthique, qu'on nommait alors la moralité, à l'action sociale, à l'économie et aux finances, à l'histoire et à la démographie.

Médaille d'argent de la Société genevoise d'utilité publique gravée en 1853 par Antoine Bovy. Elle a été décernée dans le passé pour services rendus à la Société. Elle récompense aujourd'hui les lauréats du prix Robert-Scheimbet (p. 36).



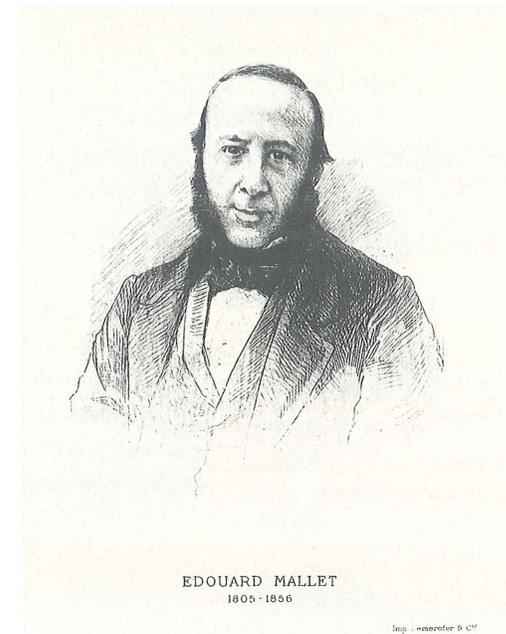
En commun avec les Sociétés vaudoise, fribourgeoise et bernoise d'utilité publique, un concours est lancé en 1842 sur la composition d'un ouvrage élémentaire sur l'histoire de la Suisse. Le prix n'a pas été décerné.

En revanche, répondant en 1850 à la double question : « Convient-il à un petit Etat démocratique d'accorder des encouragements aux familles qui ont le plus d'enfants ? Dans les Etats démocratiques peu étendus, de quelles garanties convient-il d'entourer le recrutement de la population, opéré par voie de naturalisation ou d'établissement d'étrangers ? » l'historien et démographe Edouard Mallet a remporté le premier prix pour un mémoire qui est publié et constitue un apport scientifique de valeur.

En 1854 le professeur Monnard de Lausanne est distingué pour sa réponse à la question : « Le droit et le devoir étant considérés moralement comme base de la conduite, quel doit être, pour le bien des individus et le bonheur des peuples, le rôle assigné à l'un et à l'autre de ces mobiles ? » Son mémoire est publié en français, en allemand et en italien.

Dès la création du Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique, en 1858, les mémoires couronnés y sont insérés et font l'objet de tirés à part.

Les assemblées des membres de la Société, qui ont lieu en principe trois fois par année, sont de véritables réunions de travail qui débouchent souvent sur des réalisations pratiques en matière d'instruction, de « moralisation » et d'action sociale. Ainsi, à titre



Edouard Mallet. Historien connu pour sa contribution aux recherches sur l'histoire de Genève.

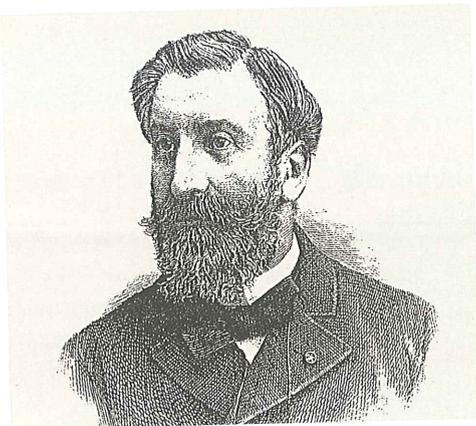
Des réunions de travail

d'exemples : durant l'exercice 1831-32, Henri Boissier présente un mémoire sur les avantages et les inconvénients de l'instruction primaire obligatoire, suivi en 1844-45 d'un rapport de Marc Vernet sur l'influence de l'instruction primaire sur l'abandon de la carrière agricole ; en 1847-48 Auguste Bontemps rapporte sur l'instruction gratuite et obligatoire ; en 1838-39, François-Marc Louis Naville présente un rapport sur les moyens à employer dans l'enseignement public pour développer l'amour de la patrie suisse et en 1845-46 son fils Ernest Naville se penche sur le développement de la subordination, du respect et du sentiment du devoir par les écoles primaires.

Un organisme vivant

Comme tout organisme vivant, la Société genevoise d'utilité publique a connu des hauts et des bas, généralement liés au plus ou moins grand dynamisme des personnes responsables de sa bonne marche.

Les débuts, nous l'avons vu, ont été hésitants du fait du décès, peu après la fondation de la Société, de son premier président, Etienne Dumont. Sous l'impulsion de Jean-Antoine Fazy-Pasteur, et surtout d'Edouard-Pierre-Paul Rigaud-de Constant, la Société prend un bel essor, mais peu à peu la lassitude s'installe ; dans sa séance du 4 janvier 1849 le comité propose même de s'ajourner indéfiniment ; or, précisément, en cette année 1849, un legs de 16 000 francs de M. Gabriel Gallot vient donner un nouvel élan à la Société. Autre



Gustave Moynier.
Président de la Société genevoise d'utilité publique de 1858 à 1869.
Il a joué un rôle décisif dans la création et l'organisation du Comité international de la Croix-Rouge qu'il a présidé pendant 47 ans.

événement heureux : l'admission, à l'assemblée du 15 février 1855, d'un jeune membre disponible, désireux de se rendre utile, Gustave Moynier. A peine admis, il s'attaque à la réorganisation de la bibliothèque ; deux ans plus tard il crée le *Bulletin* trimestriel de la Société ; en 1856, 1857 et 1862 il est délégué aux Congrès internationaux de bienfaisance de Bruxelles, de Francfort et de Londres ; et de 1858 à 1869 il assume la présidence de la Société à trois reprises pendant trois ans. Cette période de 37 ans, que l'on a nommée la « période Moynier », a été sans conteste l'une des plus brillantes de l'histoire de la Société, comme en témoigne le chapitre qui suit. En 1892, il est nommé président honoraire. D'autres personnalités, à commencer par le général Dufour, le philosophe Ernest Naville, contribuent au XIX^e siècle au prestige et au développement de la Société.



Le général Guillaume-Henri Dufour.
Il a fait bénéficier de son soutien et de son immense prestige le Comité international de la Croix-Rouge à ses débuts.

Ce qui caractérise l'activité de la Société genevoise d'utilité publique, c'est à coup sûr son extrême modestie. Alors que la plupart des sociétés d'utilité publique de Suisse alémanique gèrent des maisons de retraite, des orphelinats ou des cliniques, que celle de Bâle s'enorgueillit d'être la « holding » de tout l'appareil social de la ville, la Société genevoise est une société de réflexion qui encourage les initiatives mais, sauf exceptions, ne réalise pas elle-même les projets qu'elle suscite : « *Avoir des idées et en laisser le mérite [ou la peine !] aux autres* », telle pourrait être sa doctrine.

Ce qui ne signifie nullement que la Société genevoise d'utilité publique ne remplisse pas une mission importante au profit de la collectivité : elle réunit, en dehors de toute appartenance religieuse ou partisane, des

Des réalisations concrètes

hommes et des femmes préoccupés du bien-être de la population ; elle leur offre un lieu de réflexion et d'échange d'idées, et en même temps un appui pour la réalisation pratique des projets échaudés. C'est ainsi que la Société a créé les conditions nécessaires aux progrès qui sont intervenus au cours des deux derniers siècles en matière d'instruction, de niveau de vie et de sécurité sociale.

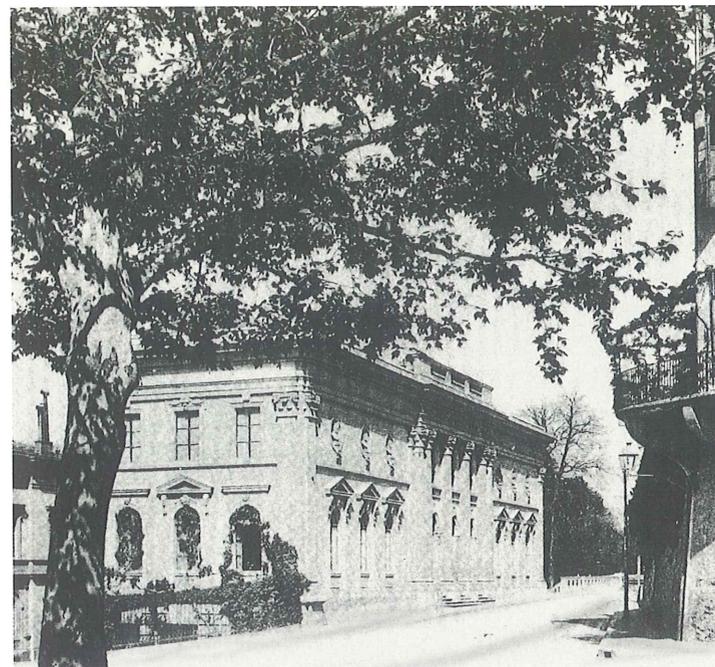
Elle l'a fait de diverses manières : dans certains cas, le lauréat d'un concours a été à l'origine d'un progrès, de la création d'une institution nouvelle, d'une amélioration dans le fonctionnement d'un service. Dans d'autres cas, c'est à la suite d'une communication à l'assemblée des membres que la décision a été prise de passer à l'action. Dans d'autres cas enfin, l'initiative est venue de l'extérieur et la Société l'a faite sienne, la mettant au bénéfice de son prestige et de son expérience. Voici dans quelles circonstances sont nées quelques-unes des « filles » à la naissance desquelles notre Société s'honore d'avoir contribué.

1851
Des logements adaptés aux budgets modestes

A la suite d'un concours ouvert le 30 janvier 1851 « pour le meilleur plan d'une maison destinée à des familles d'industriels [= d'ouvriers d'industrie] et à des ménages peu fortunés, dans laquelle ils trouveraient des logements commodes, sains, appropriés aux habitudes des locataires, avec des moyens d'économie combinés d'avance », huit plans sont présentés. Une « Société des Logements améliorés » est fondée pour mettre à profit les résultats du concours, qui construit, sous la direction du premier lauréat, la maison dite des « petits ménages » à Cornavin.

N'était-ce pas faire œuvre de précurseur que de créer, au milieu du XIX^e siècle déjà, une HLM ?

Sans doute existait-il, dans les pays qui nous entourent, des ensembles d'habitations destinés aux ouvriers

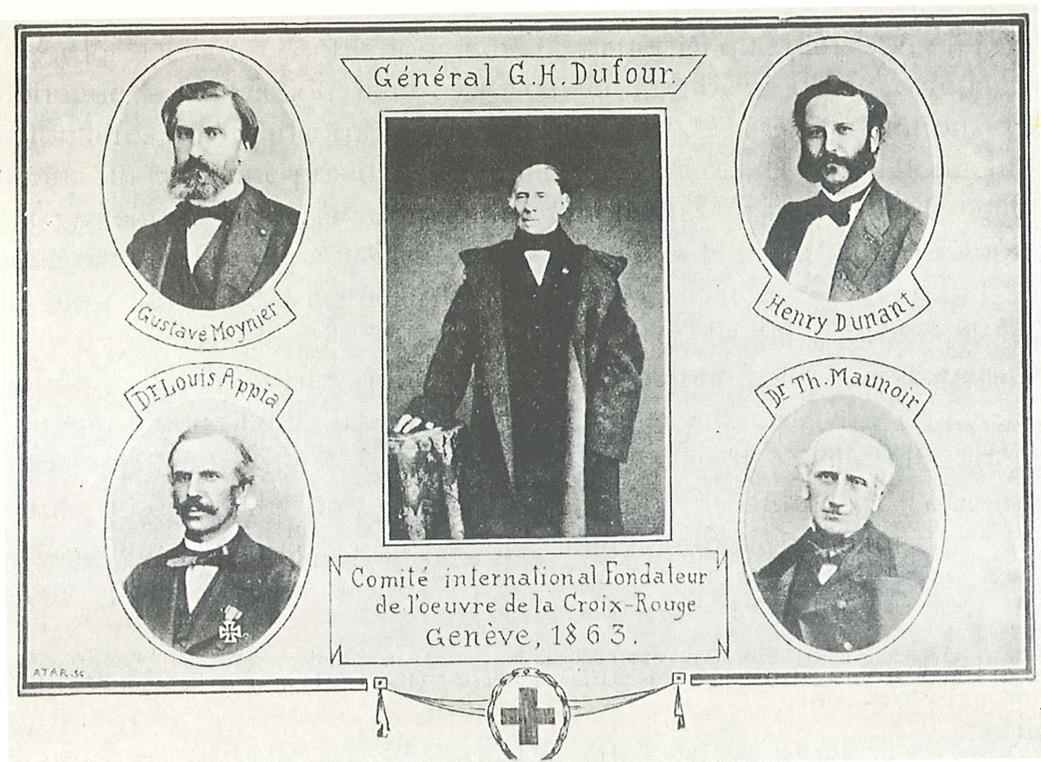


Le Palais de l'Athénée à Genève.
Ici s'est tenue, du 26 au 29 octobre 1863, la Conférence internationale d'où est issu le Comité international de la Croix-Rouge.

d'industrie ; mais il s'agissait de cités ouvrières créées par les industries avec pour principal objectif de s'assurer une main d'œuvre stable et disponible. Rien de paternaliste, en revanche, dans le projet de la Société d'utilité publique.

L'histoire de la fondation de la Croix-Rouge est bien connue : Gustave Moynier, président de la Société genevoise d'utilité publique, s'enflamme pour l'idée lancée par Henry Dunant dans son livre *Un souvenir de Solferino*, la soumet au Comité de la Société et, devant le peu d'enthousiasme qu'il y rencontre, imagine un subterfuge : la désignation d'une commission d'étude de cinq membres ; lors de sa première séance, le 17 février 1863, cette commission se constitue

1863
Le Comité international de la Croix-Rouge



La Commission des cinq de la Société genevoise d'utilité publique. Elle s'est constituée d'elle-même, dès sa première séance, en Comité international permanent de Secours aux Militaires blessés.

en Comité international permanent de secours aux militaires blessés ; le CICR est né et sera reconnu officiellement le 29 octobre 1863, à l'issue de la Conférence internationale de Genève, présidée par Gustave Moynier.

Le rôle de la Société genevoise d'utilité publique a été souligné à l'issue de la Conférence par le Dr Basting, délégué des Pays-Bas, dans un hommage rendu à son ami Henry Dunant, secrétaire du Comité qui venait de voir le jour : « Que M. Henry Dunant, en provoquant, par ses efforts persévérants, l'étude internationale des moyens à appliquer pour l'assistance efficace des blessés sur le champ de bataille, et la Société genevoise d'utilité publique, en appuyant de son concours la généreuse pensée

dont M. Dunant s'est fait l'organe, ont bien mérité de l'humanité et se sont acquis des titres éclatants à la reconnaissance universelle. » Cette proclamation, souvent citée, ne mentionne pas, et pour cause, le principal artisan de l'œuvre de la Croix-Rouge et responsable de l'établissement de son Comité à Genève, Gustave Moynier, président de la Société genevoise d'utilité publique. Les délégués présents, à commencer par le président honoraire de la Conférence, le général Dufour, ne s'y sont pas trompés. Ils lui manifestent leur gratitude par un tonnerre d'applaudissements.

Cent vingt-cinq ans après la séance du 9 février 1863 de la Société genevoise d'utilité publique où a été désignée la Commission de cinq membres qui constitueront le premier Comité international de la Croix-Rouge, une modeste cérémonie a eu lieu devant l'ancien casino, au 3 rue de l'Evêché, où siégeait cette Société, et une plaque commémorative a été posée à cet emplacement pour rappeler le rôle de la Société et des cinq membres fondateurs du CICR.

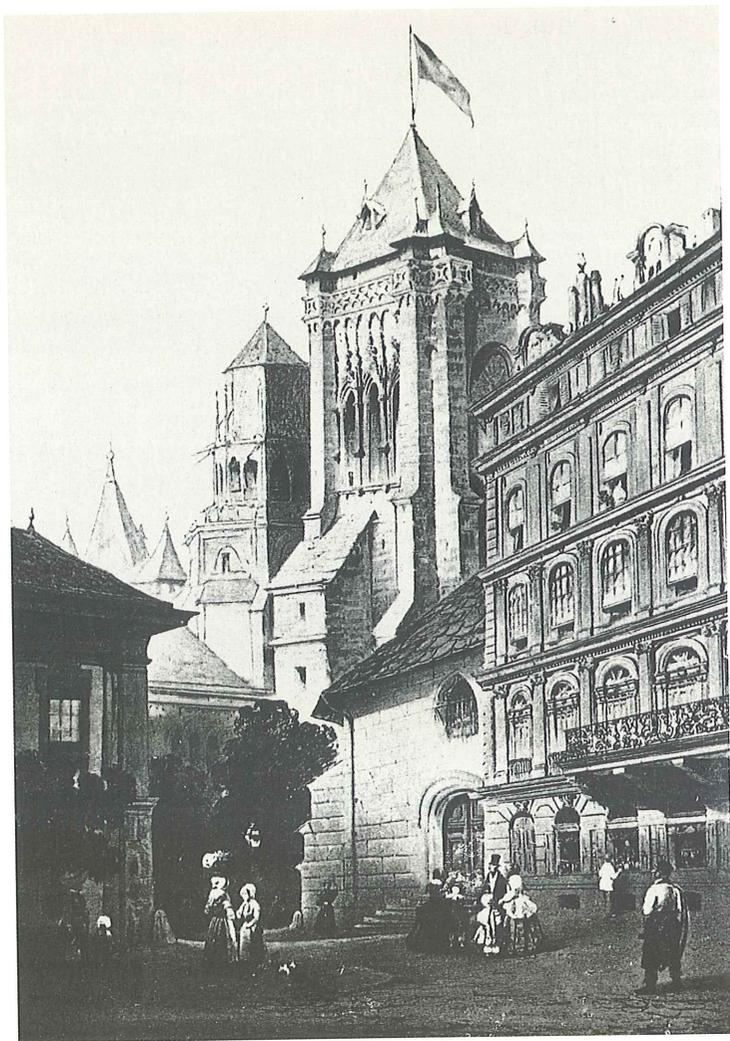


Plaque commémorative au 3 rue de l'Evêché à Genève.

La Société genevoise d'utilité publique lance en 1833 un concours sur le thème « Quels seraient les moyens d'arrêter dans le canton de Genève le fléau de la mendicité ; en particulier l'établissement d'une maison de travail serait-il convenable ? Dans ce cas, quelle serait la meilleure organisation à lui donner ? » Le problème de la mendicité est posé, mais l'idée d'une maison de travail écartée. La Société se saisit de la question, apprend qu'à Londres existe une association qui se charge de recueillir des renseignements sur les mendiants et qui aide à distribuer les aumônes, publie

1867
Le Bureau central d'aide sociale

La place de la
Taconnerie en 1851
d'après une gouache de
Carlo Bossoli.
Siège actuel du Bureau
central d'aide sociale.



en 1865 une brochure intitulée « De la création d'un bureau de consultation pour l'exercice de la bienfaisance à Genève » et encourage plusieurs de ses membres à créer un « Bureau central d'assistance » qui voit le jour en 1867.

Aujourd'hui, le Bureau central d'aide sociale, association privée, gère deux établissements médico-sociaux : l'Infirmerie du Prieuré et le Foyer Eynard-Fatio, et une Résidence pour personnes âgées, La Gradelle. De plus, il a créé une antenne pour les jeunes en difficulté, SOS-Enfants, et un service de renseignements juridiques sur l'assurance-maladie ; il apporte un appui rapide et confidentiel aux personnes en difficulté, sous forme de dons ou de prêts.

C'est un mémoire d'un membre de la Société bâloise pour le bien et l'utile, M. Meyer-Merian, qui, traduit en français et lu à la séance de la Société genevoise d'utilité publique du 26 décembre 1851, est à l'origine des réflexions de cette Société sur les mauvais traitements infligés aux animaux et sur la nécessité de les protéger. Une commission est nommée, des contacts sont pris avec les sociétés protectrices de Londres et de Paris, un membre du Comité, Adrien Le Cointe, est délégué à la Conférence d'Olten de 1861 et de 1865 pour la protection des animaux, et finalement la « Société genevoise pour la protection des animaux » est fondée le 30 avril 1868 grâce à la persévérance d'Eugène de Budé, auteur d'un mémoire présenté à la séance du 13 janvier 1868 de la Société genevoise d'utilité publique sous le titre *De la protection des animaux dans le canton de Genève*. Les six membres fondateurs de la Société, à commencer par son président, Eugène de Budé, sont tous issus de la Société genevoise d'utilité publique et membres de son Comité.

Depuis lors, la Société a connu un développement réjouissant. En novembre 1976 elle créait le refuge de

1868
*La Société genevoise
pour la protection
des animaux*



Le chenil de la SGPA à
la rue Dancet en 1915.

Le Centre horticole
de Lullier.



Vailly, dans la commune de Bernex, qui accueille chiens et chats et dispose même d'une infirmerie où sont soignés les animaux malades.

1868
*Le Comité de
patronage des
détenus libérés*

La diminution des crimes, à commencer par ceux que commettent les jeunes, l'amélioration du système pénitentiaire et du traitement des prisonniers, la réduction des cas de récidive sont une préoccupation constante de la Société genevoise d'utilité publique. Déjà en 1828, le professeur Pellegrino Rossi, assisté du Premier syndic Jean-Jacques Rigaud, publie une statistique pénale du canton de Genève ; en 1861, la Société se livre à une étude du système pénitentiaire à introduire à Genève et en 1864 S. Vaucher-Crémieux publie un ouvrage, *Du système pénitentiaire agricole et professionnel pour les prisonniers adultes avec projet de 400 cellules*. En 1839 le pasteur Segond présente un rapport sur les « institutions pour enfants démoralisés ». En 1848 la Société vote un subside pour La Garance, « pensionnat éducatif et professionnel pour enfants vicieux » qu'elle complète en 1860. En 1850 c'est l'asile

suisse de Bächtelen, en 1859 l'asile catholique du Sonnenberg et en 1862 et en 1867 la colonie de Sériz tous trois pour la régénération des « enfants vicieux », qui bénéficient des largesses de la Société. Et en 1867, un comité de patronage des détenus libérés est constitué à la suite d'un rapport du pasteur Jean-Pierre Gaberel, aumônier des prisons. Dans ce domaine aussi, la Société a fait œuvre de pionnier.

Aujourd'hui, le service du patronage est un service officiel de l'Etat, qui dépend du département de justice et police et qui remplit une fonction importante, visant en particulier à la réinsertion des anciens détenus.

Dans son rapport sur les travaux de la Société genevoise d'utilité publique pendant l'année 1886-87, M. Eugène Mittendorff, président, écrit, sous la rubrique « Ecole d'horticulture de Suisse romande » : « *La profession de jardinier est à encourager ; elle est lucrative et hygiénique ; les bons jardiniers sont rares, car l'apprentissage se fait d'une manière incomplète et sans méthode. Favoriser cette création est une manière de travailler au développement de l'instruction professionnelle à laquelle la Société d'utilité publique s'est intéressée récemment au profit du sexe féminin.* »

C'est à la séance du 19 novembre 1886 qu'Edmond Vaucher, professeur d'horticulture et membre de la Société, propose la création d'une Ecole d'horticulture de Suisse romande. Dès lors, les choses vont très vite : l'assemblée approuve le projet et désigne deux délégués chargés d'établir un rapport de faisabilité ; on obtient le concours de la Classe d'Agriculture de la Société des Arts qui suit la même procédure ; sur la base du rapport positif des délégués des deux sociétés, est lancée une circulaire conjointe visant à réunir les fonds nécessaires et, dès le mois de juillet 1887, l'Ecole commence à fonctionner à Châtelaine, sous la direction d'Edmond

1886
*L'Ecole
professionnelle
d'horticulture*

Vaucher et le patronage de la Société genevoise d'utilité publique et de la Classe d'Agriculture de la Société des Arts. La loi cantonale du 21 mars 1891 la transforme en Ecole cantonale d'horticulture de Genève. Elle reçoit un subside de la Confédération et l'appui de plusieurs gouvernements cantonaux sous la forme de demi-bourses accordées aux élèves qui viennent de leurs cantons respectifs.

Le développement de l'Ecole, sa transformation en Centre horticole nécessitent un agrandissement du domaine, impossible à Châtelaine. Le 9 avril 1974 est inauguré le Centre horticole de Lullier, orienté vers les cultures de fleurs, de légumes, d'arbres fruitiers et d'ornement et dans l'art des jardins ; il forme des ingénieurs en horticulture, compétents à la fois sur le plan scientifique et pratique.

1899
*Etablissement d'un
poste permanent de
sapeurs-pompiers*

Le feu a toujours été la hantise des Genevois. L'étroitesse des rues et l'utilisation du bois pour la construction des maisons ont longtemps représenté un danger constant d'incendie. Au Moyen Age et sous l'Ancien Régime les citoyens étaient tenus, en cas de sinistre, de participer à la lutte contre le feu en faisant la chaîne avec des seaux de cuir remplis d'eau. Défense dérisoire, surtout lorsque la bise soufflait, et généralement tardive. Dès le XVIII^e siècle des pompes actionnées manuellement améliorent sensiblement les moyens de lutte, mais les mesures d'alerte du personnel restent insuffisantes.

Le 25 décembre 1898, jour de Noël, un incendie éclate dans les locaux de l'Université. Les secours arrivent trop tard, les dégâts sont considérables. La Société genevoise d'utilité publique s'en émeut et inscrit à l'ordre du jour de sa séance du 15 février 1899 « L'organisation des secours contre l'incendie – Création d'un service permanent à Genève. » C'est

Emile Privat, ancien major du Corps des sapeurs-pompiers, qui traite le sujet.

Il constate d'emblée que l'organisation existante ne suffit plus pour assurer une intervention rapide des secours. Elle consiste en quelques installations privées chez des particuliers et des industriels prévoyants ; des extincteurs déposés dans les postes de police, et un corps de sapeurs-pompiers composé de quatre compagnies de 70 à 80 hommes disposant de 800 hydrantes qui ont permis de supprimer presque entièrement les pompes à incendie. Les officiers sont reliés par téléphone, de même que deux sous-officiers par compagnie ; le personnel est averti par l'alerte que lui donnent les gradés au sifflet ou au cornet. Les délais

Les pompiers
volontaires des Pâquis
juchés sur leur pompe
manuelle.





Le Kursaal vers 1910.

sont de 20 à 25 minutes pendant la journée, de 15 à 20 minutes la nuit. C'est excessif. De plus, le public ne sait pas à qui s'adresser lorsqu'il constate un début d'incendie. Une réorganisation s'impose.

Sans tarder, la Société rédige une pétition qu'elle adresse au Conseil municipal par sa lettre du 7 mars 1899, comportant un projet d'établissement d'un service permanent de secours contre l'incendie. Celui-ci voit le jour le 1^{er} juillet 1899.

Aujourd'hui, le Service d'incendie et de secours, SIS, de la ville de Genève est installé à la rue du Vieux-Billard et répond aux appels qui lui sont adressés par téléphone au numéro 118.

Pour la Société genevoise d'utilité publique la passion du jeu est une source de misère, de drames familiaux, de graves désordres sociaux ; elle s'est toujours opposée de toutes ses forces à l'ouverture de maisons de jeu. Ce faisant, elle est entrée en conflit avec certains milieux de l'économie et du tourisme qui voient dans les casinos une source de recettes fiscales et un moyen d'attirer et de retenir les touristes. En 1881, le président sortant, Frank Lombard, alerte l'assemblée des membres et propose que la Société s'oppose à la construction prévue d'un Kursaal au quai du Mont-Blanc. Chose curieuse, c'est l'Hospice général qui revend à une société lyonnaise, la « Société du Kursaal international », avec un bénéfice confortable, une parcelle qu'il a achetée à la famille Brot. La Société d'utilité publique ne juge pas nécessaire d'intervenir et le Kursaal se construit. Frank Lombard ne se décourage pas ; il propose trois ans plus tard d'écrire au Conseil d'Etat et de lui demander de faire en sorte que le casino ne devienne pas une maison de jeu, mais il se heurte à nouveau au scepticisme du Comité qui juge plus efficace d'en appeler à l'opinion publique par une brochure. Celle-ci paraîtra sous le titre « Le Kursaal international et l'opinion publique ». Il faut un scandale, provoqué par un article d'un journal de Lyon décrivant une soirée mouvementée au Kursaal, pour que la Société se décide à demander, en 1888, la fermeture du Kursaal en hiver. Le Conseil d'Etat donne suite à cette demande et décrète la fermeture du Kursaal du 15 janvier au 1^{er} avril.

La Société genevoise d'utilité publique suscite alors la création, en 1890, de « l'Association pour la suppression des jeux de hasard » et participe activement à la campagne aboutissant, le 21 mars 1920, à l'acceptation de l'initiative fédérale visant à interdire l'ouverture et l'exploitation en Suisse des maisons de jeu (art. 35 de la Constitution fédé-

1881 / 1920 /
1928 / 1992
*Lutte contre
les jeux de
hasard*

rale). Mais une nouvelle initiative est lancée par les milieux de l'économie et de l'hôtellerie, qui aboutit, le 2 décembre 1928, malgré l'opposition active de la Société, au rétablissement des jeux d'argent. Toutefois ses efforts n'auront pas été vains : les jeux de hasard sont autorisés, mais la mise ne peut être supérieure à 5 francs.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la frénésie de consommation ne connaît plus de bornes ; la population porte un intérêt croissant aux loteries, aux paris, aux jeux d'argent. Des machines à sous, dites « bandits manchots », s'installent un peu partout ; les casinos étrangers, à proximité de la frontière, attirent une clientèle nombreuse en provenance de Suisse ; la pression des milieux économiques et touristiques en faveur d'une libération complète des jeux de hasard se fait de plus en plus forte. D'autre part, les finances fédérales souffrent d'un lourd endettement. Sous la pression du conseiller fédéral Otto Stich et des milieux touristiques, les Chambres adoptent l'Arrêté fédéral du 9 octobre 1992 supprimant l'interdiction des maisons de jeu ; il est soumis au vote du peuple et des cantons. Suprême habileté du législateur : l'arrêté stipule que les quatre cinquièmes au maximum des recettes brutes iront à la Confédération qui les affectera à l'AVS. Quoi de plus séduisant ?

La Société genevoise d'utilité publique prend position, presque seule, contre cet arrêté. Elle lance une vaste campagne de presse et d'affiches « pour rendre le public conscient, selon les termes de la présidente Catherine Santschi dans son rapport annuel sur l'exercice 1991-1992, des dangers présentés par les maisons de jeu et tout ce qui les accompagne : truanderie, prostitution, blanchissage d'argent sale, voire violence et criminalité, ainsi que des coûts sociaux résultant de la passion du jeu. » En vain, l'arrêté est accepté le 7 mars 1993 par une très large majorité des citoyens (72,5 %) et par tous les cantons.



L'affiche réalisée en 1992 pour la Société genevoise d'utilité publique par Pierre Reymond.

Les difficultés rencontrées dans l'élaboration de la loi d'application et dans son exécution donneront entièrement raison à la Société genevoise d'utilité publique : d'une part l'attribution des différentes catégories de

1924
Le Fonds
Robert-Scheimbet

casinos aux villes candidates a donné lieu à une véritable foire d'empoigne ; d'autre part les recettes sont bien inférieures aux prévisions et n'assurent de loin pas l'avenir de l'AVS. Au moins a-t-on évité qu'un casino ne soit rouvert à Genève, avec tous les risques que cela comporte dans une grande ville internationale.

Par son testament, daté du 24 mars 1924, Madame Jules Robert née Scheimbet créait un fonds destiné à récompenser des personnes « *qui se seront illustrées par un dévouement obscur et prolongé* » et chargeait la Société genevoise d'utilité publique de gérer ce fonds. Il s'agit pour son comité, depuis cette date, de découvrir chaque année ou tous les deux ans un homme ou une femme qui, sans éclat, à l'insu du grand nombre, avec persévérance, se sera dévoué pendant des années pour son prochain, sans en attendre de récompense. La fondatrice avait l'intuition qu'après les effroyables massacres de la Grande Guerre et l'hécatombe de la grippe espagnole, le *XX^e* siècle serait celui de l'individualisme et de l'abandon à l'Etat de toute responsabilité, de toute initiative devant les duretés de la vie en société. Elle avait réalisé aussi que la Société genevoise d'utilité publique s'efforçait de réagir contre cette malheureuse tendance à se décharger sur l'Etat de tâches qui font appel au cœur plus qu'à la raison, au dévouement personnel plus qu'aux règles de l'administration. Et c'est ainsi que notre Société s'honore de remettre aux lauréats désignés par son Comité, en témoignage d'estime et de reconnaissance, la médaille d'argent de la Société et une modeste somme d'argent.

Les lauréats sont des responsables d'institutions d'aide ou de soins aux plus défavorisés, d'aide à l'enfance ou aux personnes âgées, de fourniture de logement et de soutien aux Sans Domicile Fixe, de

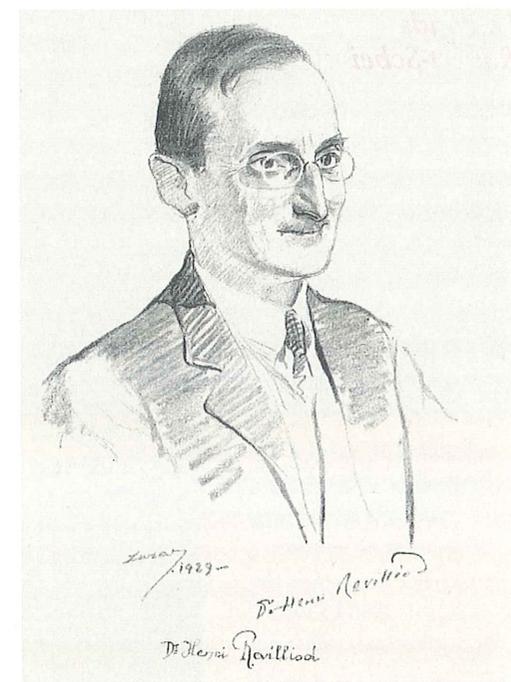
vestiaires, toutes personnes qui n'ont pas les honneurs de la presse et qui accomplissent dans l'ombre et dans la durée une tâche éminemment utile.

Dès son origine, la Société genevoise d'utilité publique a inscrit la lutte contre l'alcoolisme – on disait alors « l'ivrognerie » – au nombre des tâches les plus importantes et les plus urgentes qu'elle avait à remplir. Les enquêtes, les études, les projets de sociétés de tempérance, de salles de rafraîchissements se succèdent jusqu'à ce qu'un membre de la Société, le pasteur Louis-Lucien Rochat, crée en 1883 la Société suisse de tempérance qui deviendra la Croix-Bleue. Et le 10 novembre 1928 s'ouvre, à l'initiative du Dr Henri Revilliod, appuyé par son ami, le Dr Victor de Senarclens, le Dispensaire antialcoolique.

Cette institution à caractère médico-social avait une action à la fois préventive et curative, cherchant à atteindre les buveurs réfractaires à l'action des sociétés d'abstinence et traitant médicalement les victimes de l'alcool. « *L'action du dispensaire, écrit le Dr Revilliod au lendemain de sa création, s'exerce au moyen de consultations gratuites et de visites à domicile par les soins d'un agent ou directeur assisté d'un médecin-conseil et de quelques auxiliaires possédant, comme les deux premiers, l'expérience nécessaire.* »

L'activité du dispensaire prit d'emblée une extension réjouissante, si bien qu'après le décès de son fondateur, en 1956, on lui décerna le nom de Centre

1928
Le dispensaire
antialcoolique



Dr Henri Revilliod
par Lazar.
Président de la Société
genevoise d'utilité
publique de 1929 à 1931
et de 1935 à 1936.
Fondateur du Dispensaire
antialcoolique.

Dr Henri Revilliod. Soutenu financièrement par l'Etat mais géré par la Société genevoise d'utilité publique pendant près de 50 ans, il a été cédé en 1977 à l'Etat. L'auteur de ces lignes, entré au Comité en 1975, a bien cherché à éviter cette « démission » en proposant de créer une fondation de droit public dans laquelle la Société aurait gardé un rôle de gestionnaire en accord avec l'Etat. La lassitude l'a emporté, le Dr Favre a reçu des remerciements pour ses longues années de dévouement, et le Centre est devenu l'Unité d'alcoologie des Services d'urgences médicales des Hôpitaux universitaires genevois.

1932
Le Coin de Terre

C'est à la suite d'une démarche de la Fédération cantonale des jardins ouvriers, inquiète de voir disparaître des parcelles cultivables au profit de projets de construction immobilière, que la Société genevoise d'utilité publique décide d'accorder son appui à l'Association genevoise du Coin de Terre – constituée le 12 mai 1932 avec pour président André Jaquet et pour vice-président Isaac Anken, chef du Service cantonal de l'Agriculture, futur conseiller d'Etat – et de déléguer son



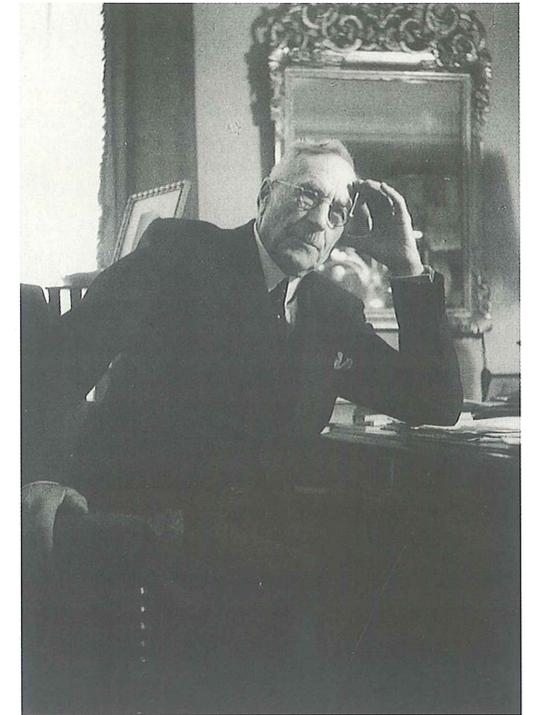
Maisons du Coin de Terre au chemin de l'Essor à Aire.

vice-président, le Dr Victor de Senarclens, au Comité de la jeune Association. Le but de l'Association est défini à l'article 5 de ses statuts, ainsi conçu : « *L'Association genevoise du Coin de Terre a pour but de procurer en location ou en toute propriété, aux familles ouvrières ou de conditions modestes, des jardins pour la culture des légumes nécessaires aux ménages. Elle a également pour but de faciliter, aux familles ouvrières ou de conditions modestes, l'acquisition de parcelles de terrain en vue de la construction d'une habitation.* »

L'intérêt des jardins ouvriers – on dit aujourd'hui « jardins familiaux » – n'est pas à démontrer : tout en jouissant de loisirs sains, en plein air, les bénéficiaires enrichissent leur alimentation de produits essentiels. Cet intérêt prend encore plus d'importance en temps de guerre : ils ont apporté une contribution appréciable au plan d'extension des cultures dit plan Wahlen, pendant la Seconde Guerre mondiale.

Quant au deuxième objet de l'Association, la mise à disposition de terrains pour la construction de maisons familiales, il représentait une innovation remarquable qui a motivé l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 10 juin 1933 précisant en son article 8 : « *L'Association genevoise du coin de terre étant reconnue d'utilité publique est exempte d'impôts, de tous frais de timbre et d'enregistrement ainsi que des émoluments du Registre foncier pour les achats et ventes à ses sociétaires d'immeubles qui sont à la base de son activité.* »

L'Association acquiert des terrains, les équipe en accord avec les services de l'Etat, et vend des parcelles à



Dr Victor de Senarclens. Président de la Société genevoise d'utilité publique pendant trois périodes de 2 ans entre 1926 et 1949. Cheville ouvrière, à ses débuts, de l'Association genevoise du Coin de Terre.

ses membres, au prix de revient. La construction ne peut commencer qu'une fois le terrain payé. L'Association possède un droit de réméré inscrit au registre foncier, qui lui donne la possibilité de racheter l'immeuble cédé au cas où son propriétaire cesserait de faire partie de l'Association ou contreviendrait à l'une de ses règles.

Encore fallait-il obtenir d'une compagnie d'assurances l'avance, sous forme d'hypothèque, des fonds nécessaires à la construction, l'acquéreur d'une maison bénéficiant d'une sorte de leasing.

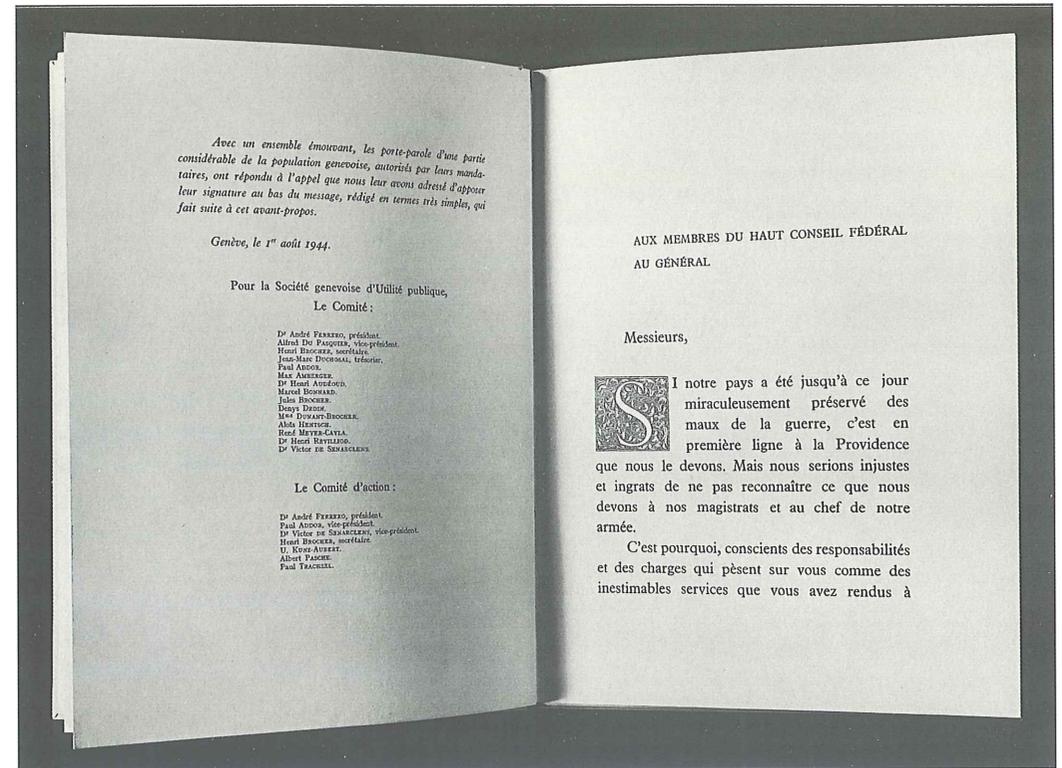
Le coût des constructions édifiées avant 1937 a varié, selon leur importance, entre 15'000 et 20'000 francs, entraînant pour leur propriétaire une charge de 81 à 115 francs par mois pendant 20 ans pour couvrir l'intérêt et l'amortissement de la dette, plus les primes d'une assurance-vie de 5000 francs sur 20 ans. Ainsi, pour une dépense n'excédant pas un loyer modeste, le sociétaire du Coin de Terre acquiert les droits de propriété d'une maison de 4 à 6 pièces entourée d'un jardin. En plus des avantages évidents d'une vie saine à la campagne, il est mis au bénéfice d'un véritable plan d'épargne.

Ce fut la dernière grande réalisation d'avant guerre.

1944
Adresse de reconnaissance au Conseil fédéral et au général

Le 28 juillet 1944, la Société, constatant que la Suisse a été préservée de la guerre, de la faim et du chômage par les efforts de ses autorités, fait parvenir au Conseil fédéral et au général une adresse de reconnaissance.

Ce document luxueux, revêtu des signatures des autorités au grand complet (les sept conseillers d'Etat, le chancelier, le président, les deux vice-présidents, le secrétaire et le vice-secrétaire du Grand Conseil, le maire et les membres du Conseil administratif de la ville de Genève, les maires et les adjoints



des 44 communes du canton, les neuf députés aux Chambres fédérales, le procureur général et les membres des autorités judiciaires, les autorités ecclésiastiques protestante, catholique et juive) et des présidents de 383 sociétés et associations culturelles, éducatives, patriotiques, militaires, religieuses, sportives et d'utilité publique, en plus de celles du Comité de la Société genevoise d'utilité publique et de son Comité d'action, déclare, par la plume de Robert de Traz :

« Si notre pays a été jusqu'à ce jour miraculeusement préservé des maux de la guerre, c'est en première ligne à la Providence que nous le devons. Mais nous serions injustes

Adresse de reconnaissance au Conseil fédéral et au général.

et ingrats de ne pas reconnaître ce que nous devons à nos magistrats et au chef de notre armée.

« C'est pourquoi, conscients des responsabilités et des charges qui pèsent sur vous comme des inestimables services que vous avez rendus à notre communauté nationale, nous éprouvons le besoin de vous exprimer, en libres citoyens, éloignés de toute vaine flagornerie, la gratitude qui remplit nos cœurs.

«...

« Vous gouvernez la Suisse avec sagesse et lucidité. Aidés de précieux collaborateurs, civils et militaires, vous assurez sa défense, son approvisionnement, l'exploitation intensive de son sol. Soucieux de son indépendance, qui est notre bien le plus précieux, fidèles au principe de neutralité qui en est la sauvegarde, vous tenez à ce que celle-ci soit active, généreuse et conforme, non seulement à nos propres intérêts mais à ceux de l'Europe. Enfin, dominant les problèmes immédiats, vous songez à l'avenir économique et social de notre pays et vous le préparez. Vous envisagez déjà de quelle façon la Suisse pourra contribuer à la reconstruction du monde, dans un esprit de collaboration et d'amitié.

« Nous sommes sûrs d'être les interprètes de notre peuple dans son immense majorité en vous disant merci, et nous communions avec lui et avec vous en exprimant ici notre attachement à nos institutions qui, dans ce qu'elles ont d'essentiel, nous permettent de traverser une des crises les plus terribles de l'histoire. C'est parce que nous croyons à ce que représente notre Patrie, à sa valeur et à sa mission, que nous vous savons gré d'en être de si éminents serviteurs.

« Animés d'une confiance que vous savez entretenir, résolus à vous suivre jusqu'au bout sur le chemin de l'honneur et peut-être du sacrifice, les signataires de cette adresse vous apportent, Messieurs, l'expression de leur profonde gratitude. »

Cinquante et quelques années plus tard, la Commission indépendante d'experts, dite Commission

Bergier, fera le procès des autorités suisses pour leur politique pendant la Seconde Guerre mondiale. Je verse au dossier du procès le message de reconnaissance qui précède, rédigé à chaud par des témoins bien placés pour juger cette politique.

Cette période de 22 ans, qui coïncide à peu de chose près avec les « Trente glorieuses » chères à Jean Fourastié, a été marquée par une pause pour la Société genevoise d'utilité publique, sous la présidence d'Henri Brocher, homme distingué, cultivé, aimable, mais peu entreprenant. Dans le *Bulletin* N° 10, 2^e série, paru en 1966, il écrit : « Nous avons renoncé à publier régulièrement notre bulletin afin de réduire nos frais, et également en raison du fait que nos activités ordinaires varient peu. » La Société s'est concentrée sur la gestion du Centre Dr Henri Revilliod, avant de le céder à l'Etat en 1977. Ainsi disparaissait la dernière activité de la Société.

A l'issue de cette période de léthargie, la question se posait : fallait-il dissoudre la Société. L'effectif des membres était proche de zéro, les finances ne valaient guère mieux et les activités étaient au point mort.

J'ai décidé de relever le défi. Devant l'Etat omniprésent et omnifaisant, il m'a semblé nécessaire de maintenir une Société qui représente l'initiative privée dans le domaine social. Mais comment agir ? Les problèmes qui se posent à une association ne sont pas différents, dans leur essence, de ceux qu'ont à résoudre les sociétés industrielles et commerciales : il leur faut, aux unes comme aux autres, des hommes et des femmes qualifiés et motivés, et une définition claire des objectifs et des moyens de les atteindre ; en somme, une stratégie de *marketing*.

1954-1977
Un temps de repos



Jean de Senarclens.
Président de la Société
genevoise d'utilité
publique trois fois 4 ans
entre 1977 et 1991.
Nommé président
d'honneur en 1992.

1977-1992
Vers un réseau des
institutions sociales
genevoises

Des réunions informelles ont été organisées, sortes de *brainstorming* faisant appel à des experts extérieurs, où l'on s'est efforcé de retrouver les racines de la Société et d'en prolonger les branches porteuses de fruits. Le Centre de rencontres de Cartigny, en particulier, a été un lieu propice à ce type de réflexions.

Cet exercice avait été précédé d'un rajeunissement du Comité et d'une révision des statuts. Dorénavant, afin d'éviter l'effet de lassitude qui se manifeste au bout d'un certain temps dans l'exercice d'une fonction présidentielle, les membres du Comité sont élus pour quatre ans et les membres sortants ne peuvent être réélus qu'après un an d'intervalle.

Enfin, il fallait renouveler la substance même de la Société, c'est-à-dire ses membres. Un effort systématique de recrutement a permis d'en faire remonter l'effectif, en quelques années, de 30 à 500 environ.

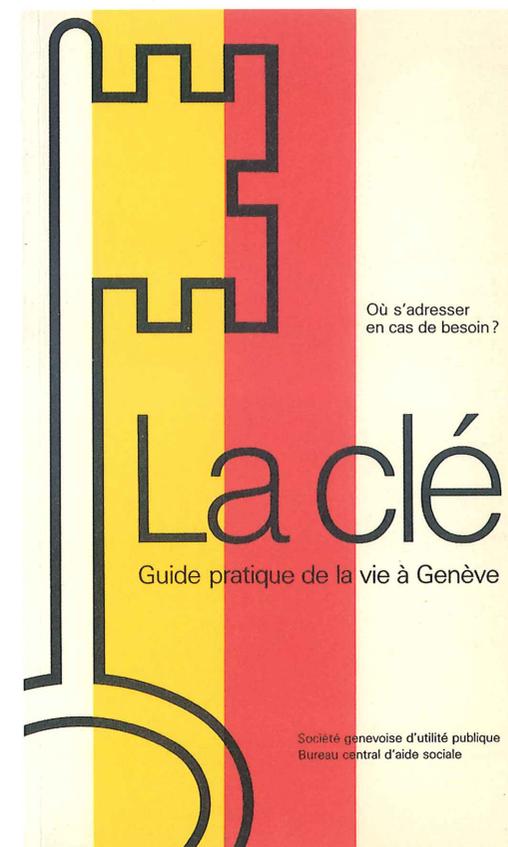
Voici les principales réalisations de la période de quinze ans, caractérisée par douze ans de présidence de Jean de Senarclens, un an de Jean-Charles Kempf et deux ans de Catherine Santschi :

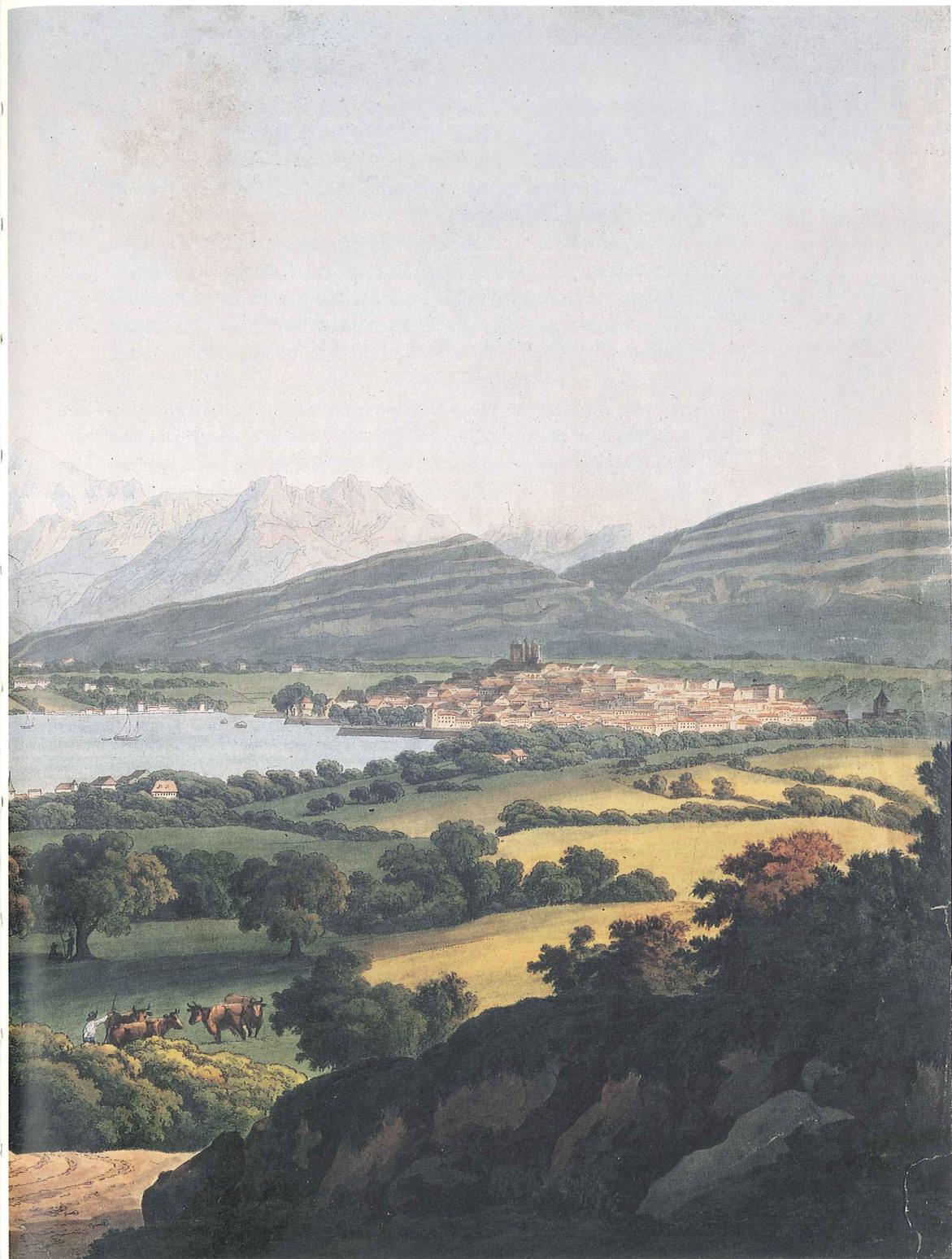
Le projet de *La Clé* est né, en 1978, au cours d'une conversation entre Yves Ultramare et l'auteur de ces lignes. Mon interlocuteur déplorait qu'il n'existât pas un guide permettant de découvrir à qui s'adresser lorsqu'un besoin d'aide survenait : une personne en détresse, un toxicomane à sortir de sa dépendance, un malade en quête d'un lieu de convalescence,... Il existait bien des répertoires d'organisations à vocation sociale, médico-sociale ou simplement charitable, l'annuaire téléphonique en publiait les adresses, mais il manquait un guide partant des besoins et indiquant les services ou les institutions aptes à les satisfaire.

La réalisation fut assez laborieuse. Des élèves ou anciennes élèves de l'Institut d'Etudes sociales furent appelées à l'aide, une secrétaire fut engagée grâce à l'appui du Bureau central d'aide sociale, et finalement j'ai dû m'atteler personnellement au travail avec l'aide du Centre de recherche, de documentation et d'information sociales « Credis » de l'Hospice général. Un questionnaire a été adressé à quelque 800 adresses, qu'il a fallu dépouiller et interpréter ; un index de quelque 1000 mots-clés a été établi pour cerner les différents besoins de la population. Une dessinatrice bénévole a égayé le guide de la silhouette spirituelle d'un lutin charitable, un élève de l'Ecole des arts décoratifs de Genève a dessiné la couverture. Et *La Clé* a pu paraître grâce à la contribution de quelques généreux amis. Il a paru en 1981 sous le titre *La Clé - Guide pratique de la vie à Genève*, co-édité par la Société gene-

1981 / 1983 /
1988 / 1992
La Clé

La première édition de
« La Clé », 1981.





voise d'utilité publique et le Bureau central d'aide sociale, et mis en vente, avec un succès assez relatif.

Une deuxième édition a paru en 1983, mise au point avec l'aide du Bureau central d'aide sociale. Le titre est le même, les éditeurs aussi, mais le lutin est remplacé, toujours par la même dessinatrice bénévole et anonyme, par un ourson, un chat ou d'autres animaux. Quant au financement, il est assuré par de la publicité.

La troisième édition, réalisée avec l'aide du Centre de recherche, de documentation et d'information sociales « Credis » de l'Hospice général, est sortie en 1988 des presses de *Trajets, Association pour l'aide à l'intégration sociale*, co-éditrice. Il en a été tiré 35 000 exemplaires adressés gratuitement à tous les ménages du canton comptant un ou plusieurs enfants de zéro à quinze ans.

Une quatrième édition est parue en 1992 avec une nouvelle couverture et un nouveau titre *La Clé - Guide social et pratique*, co-édité par l'Hospice général et la Société genevoise d'utilité publique. La conception est apparemment la même, mais l'index des mots-clé est devenu un index des chapitres, relégué à la fin du volume. L'idée de base qui avait présidé à la publication de *La Clé* - partir des besoins et non des institutions - est abandonnée.

Et par la suite, l'Hospice général a poursuivi la publication de *La Clé - Guide social et pratique*, ce qui est une bonne chose car il dispose de l'infrastructure nécessaire à sa tenue à jour, mais il s'approprie le titre créé par la Société genevoise d'utilité publique tout en s'écartant de la conception initiale de l'ouvrage.

Une jeune historienne ormonanche travaillant aux Archives d'Etat de Genève tombe amoureuse de ce canton, de son passé et de sa réalité présente. Sa déclaration s'étagera sur 15 ans et comportera 11 volumes, ou près de 3000 pages. Elle ne sera pas entièrement de sa plume mais bien de son inspiration.

Fallait-il un ouvrage didactique, comme l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud à laquelle elle a collaboré activement, ou plutôt une suite de livres de lecture aisée où chacun trouve un aliment à sa curiosité ? Fallait-il un classement alphabétique des matières, comme dans les encyclopédies classiques, à commencer par la Grande Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, ou plutôt une ordonnance thématique ? Devait-il s'agir d'un livre d'histoire ou d'une description de la situation présente, expliquée par son passé ?

Toutes ces questions, Catherine Santschi se les est posées, les a discutées avec des savants, des éditeurs de journaux et de livres, des amis historiens. Une fois sa religion faite, elle a réuni un comité provisoire, lui a soumis un programme et a donné le coup d'envoi. L'Encyclopédie de Genève sera thématique, l'histoire et la culture seront présentes dans chaque volume, parties intégrantes du sujet de l'ouvrage. Chaque volume comportera une bibliographie et au moins deux index, l'un pour les noms de personnes, l'autre pour les matières.

Auparavant, elle s'était assurée l'appui de la Société genevoise d'utilité publique. Sur la recommandation de Jacques Tagini, secrétaire général du département de la prévoyance sociale et de la santé publique et membre du

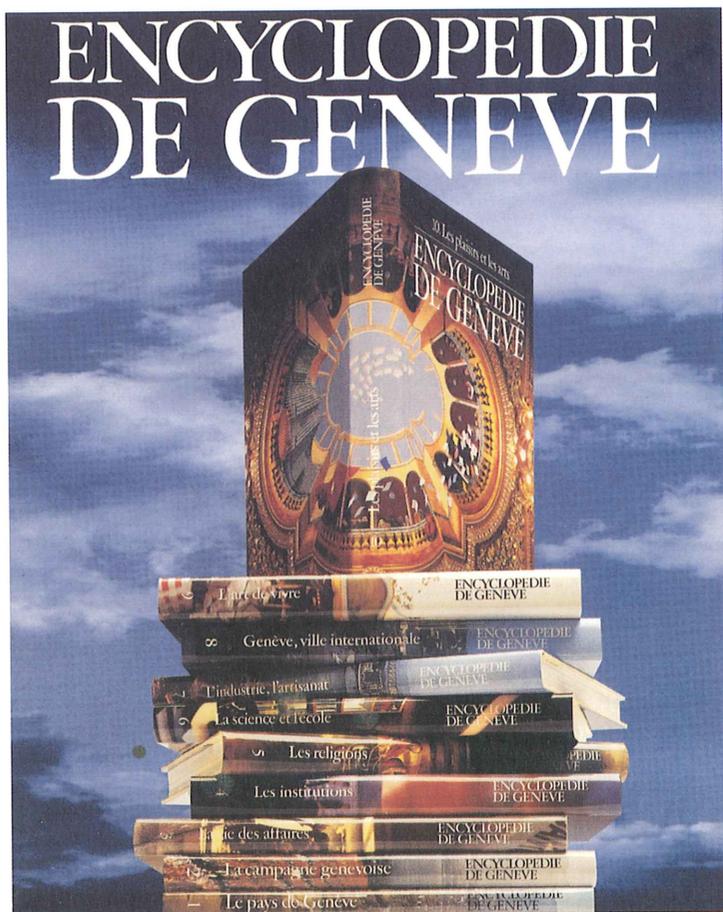
1982 / 1995
*L'Encyclopédie de
Genève*

Catherine Santschi.
Archiviste de l'Etat
de Genève.
Présidente de la Société
genevoise d'utilité
publique en 1986-87
et 1991-92.
Présidente de
l'Association puis
Fondation de
l'Encyclopédie de
Genève.



Comité, celui-ci avait donné son accord. L'Encyclopédie paraîtra sous les auspices de la Société genevoise d'utilité publique qui délèguera son président au Comité de l'Encyclopédie, celle-ci étant représentée par sa présidente au Comité de la Société d'utilité publique.

Alors commence une belle aventure. Une association est créée devant notaire, elle acquiert ses lettres de créance en se faisant inscrire au Registre du commerce.



Les 10 premiers volumes de l'Encyclopédie de Genève, 1982-1994.

Un contrat est signé avec Jean Mohr, photographe réputé, pour l'iconographie, et Julien van der Wal entre dans l'Association pour prendre la direction artistique du projet. Le rôle de la Société d'utilité publique, plus précisément de son président, consiste tout d'abord à réunir les fonds nécessaires à la constitution d'un capital de dotation de 100 000 francs et à mettre en place une procédure de *marketing*. Par la suite, il intervient comme « chef de fabrication » et se charge de la rédaction de certains chapitres.

Après divers contacts avec des professionnels de l'édition, Catherine Santschi était arrivée à la conclusion que le succès de l'Encyclopédie reposait entièrement sur l'engagement personnel des membres de son Comité, des directeurs d'ouvrages et des auteurs, selon le principe du bénévolat, ce qui n'était pas pour déplaire à notre Société, puisqu'elle avait fait de ce principe son cheval de bataille. L'intervention d'un éditeur aurait eu pour effet d'augmenter les prix de vente, et une rétribution des auteurs aurait déséquilibré le budget.

Autres décisions de principe de la présidente : choisir pour directeur de chaque ouvrage un professionnel de la branche et désigner comme auteurs, en accord avec lui, non pas des théoriciens, si savants soient-ils, mais des praticiens. Et insister, pour chaque sujet, d'une part sur l'« épaisseur historique », d'autre part sur ses aspects littéraire et artistique, notamment architectural.

Ainsi paraîtront, de 1982 à 1995, onze ouvrages traitant successivement des matières que voici :

- le pays de Genève en général, avec son cadre naturel, son peuplement, ses frontières et son environnement ;
- la campagne, ses habitants, ses institutions, son agriculture, son artisanat, et aussi la façon dont les peintres et les poètes l'ont interprétée ;

- la vie des affaires, commerce, banque, transports, communications ;
- les institutions politiques, judiciaires et militaires ;
- les religions qui sont pratiquées à l'heure actuelle, la Genève des évêques et de la Réforme, l'architecture des églises et l'art religieux ;
- l'apport de Genève en matière scientifique et son offre sur le plan scolaire ;
- l'industrie, l'artisanat et les arts appliqués ;
- la vie internationale à Genève ;
- l'art de vivre à Genève, considéré sous l'angle de l'individu, de la famille, de la profession, du territoire, une enquête sociologique passionnante ;
- les plaisirs et les arts : à commencer par la fête, les arts de la scène, la musique, l'écriture, les arts plastiques, des temples pour l'art ;
- et pour finir, un index général et un tableau chronologique.

Ce programme une fois achevé, l'Association de l'Encyclopédie de Genève a, conformément à ses statuts, transféré le montant de ses avoirs à la Société genevoise d'utilité publique, à charge pour elle d'en consacrer le montant à une Fondation de l'Encyclopédie de Genève qui poursuit l'œuvre accomplie par l'Association, soit favoriser la diffusion d'une connaissance renouvelée de Genève. Son premier chantier, d'une importance capitale, consiste à transcrire et à publier les Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin.

1983
SUCCEs,
Initiatives et
expériences
constructives en
santé mentale

A l'initiative de Monsieur et Madame Georges Urban, durement affectés par un drame familial, une association est créée sous les auspices de la Société genevoise d'utilité publique, dont le but est de faire valoir tout ce qui se fait de bien dans les institutions psychiatriques et para-psychiatriques genevoises.

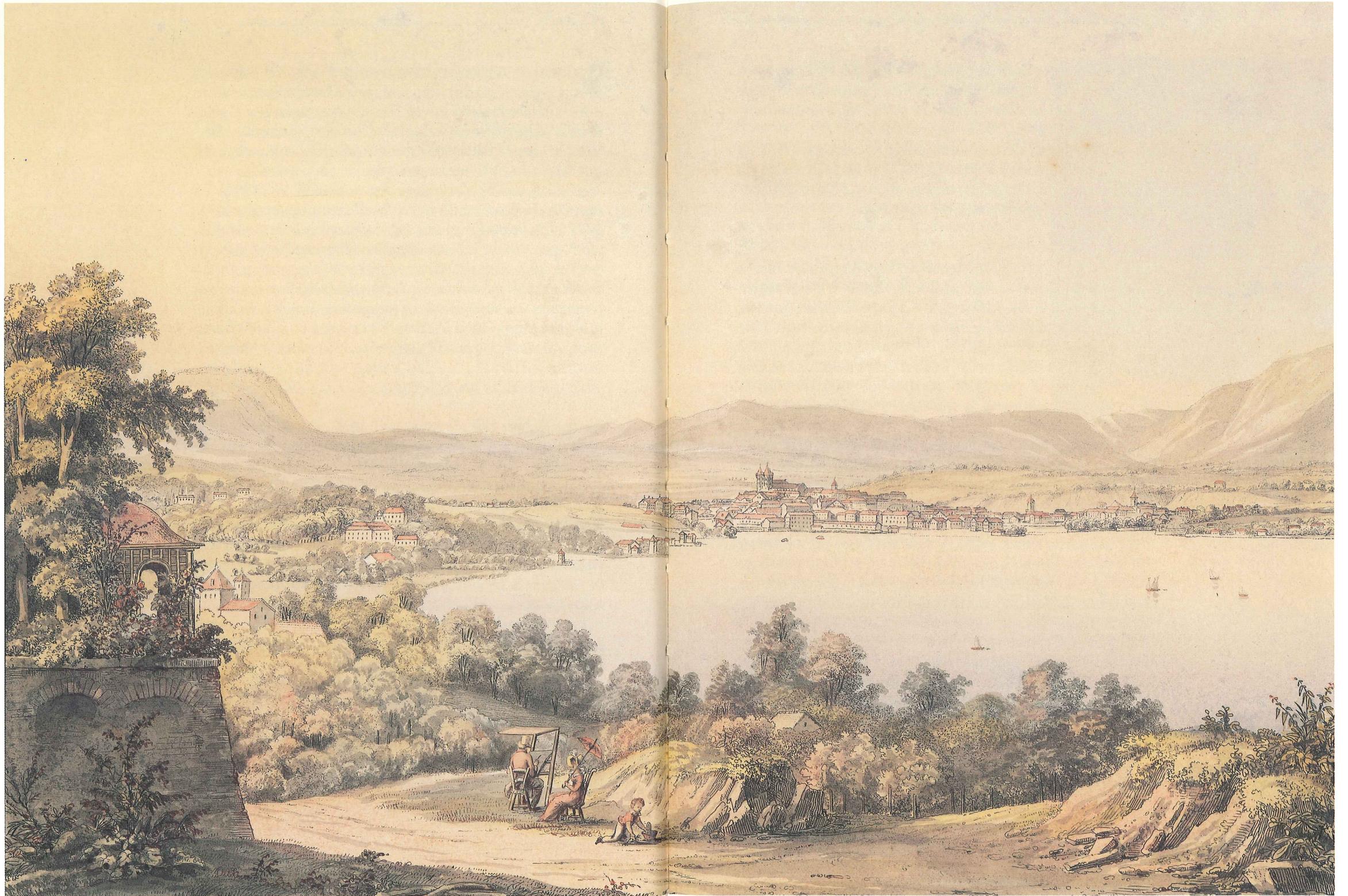
Présidée par Alain Dupont, membre de son Comité, et avec la participation de son président, l'Association publie des fiches sur les succès ou les trouvailles d'institutions dont la vocation est d'aider des personnes affectées par des difficultés de nature psychique, en espérant que leur exemple sera suivi.

L'Association s'est mise en sommeil en 1990. Le rapport du Comité de notre Société sur l'exercice 1990-1991 clôt le chapitre sur son activité par le commentaire que voici : « *Pour apprécier l'activité déployée par cette Association, il suffit de rappeler le climat de méfiance et d'hostilité qui entourait les institutions psychiatriques genevoises au moment de sa fondation. Succès a incontestablement contribué à changer ce climat et à faire reconnaître le travail remarquable qui s'accomplit dans ces institutions.* »

Entraîné par le pasteur Philippe Gilliéron, le Comité a constaté que la loi fiscale genevoise, contrairement à celle de la plupart des pays et de certains cantons, ne prévoyait pas la possibilité, pour les contribuables, de déduire de leur revenu les dons qu'ils font à des institutions à but social, religieux, humanitaire ou culturel. Comblant cette lacune lui est apparu à la fois comme un encouragement à la générosité des citoyens, un avantage pour les institutions bénéficiaires et une source d'économie pour l'Etat.

Une commission composée de députés des partis gouvernementaux et d'experts fiscaux s'est réunie cinq fois pour préparer un projet de loi avec son exposé des motifs. Celui-ci a été soumis au Grand Conseil par un groupe de parlementaires libéraux, démocrates-chrétiens et radicaux, et un article 21 lettre u a été adopté le 14 mars 1985, qui prévoit la possibilité, pour les contribuables, de déduire de leur revenu « *les prestations bénévoles à des personnes morales d'utilité publique qui ont*

1985
Traitement fiscal
des dons accordés
par des personnes
physiques à des
institutions
charitables,
religieuses ou
culturelles



Pages 52-53 :
Vue de Genève
prise de Cologny
par J. L. Aberli.

1992-2000
Nouvelles
initiatives
Nouveaux gestes
de solidarité

leur siège ou un établissement dans le canton et qui poursuivent un but culturel, social, humanitaire, culturel ou de protection de la nature, pour la partie de leur montant comprise en 2 % et 7 % du revenu net. »

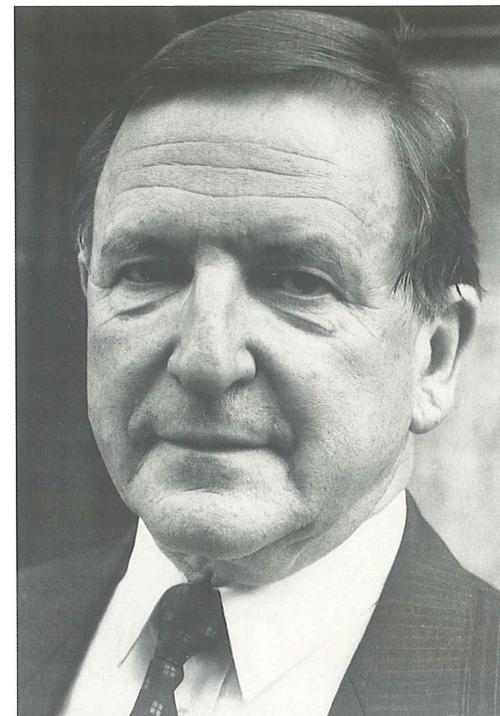
Cette disposition a été simplifiée et assouplie dans la nouvelle loi fiscale adoptée en 2002, mais le principe de la déductibilité des dons, défendu par la Société genevoise d'utilité publique, a été maintenu.

À l'issue de la précédente période de quinze ans, la présidence a été assumée, jusqu'à l'assemblée générale de 2000, par Claude Richoz, ancien rédacteur en chef de *La Suisse* et organisateur hors pair des Clés de St-Pierre 1989, décédé brusquement le 7 mai 2001. C'est Christian Huber qui l'a remplacé une année après sa première période de quatre ans, et Edwin Zurkirch après la seconde.

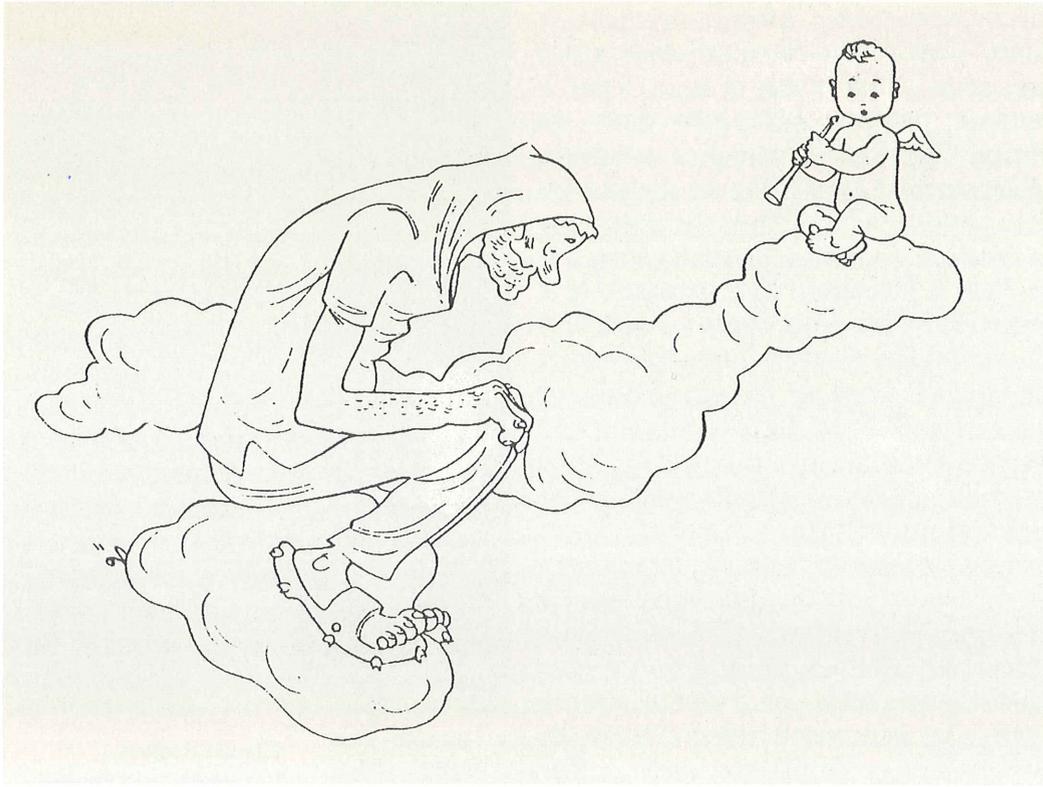
Claude Richoz a donné un souffle nouveau à la Société en rajeunissant et féminisant le Comité et en organisant toute une série de manifestations qui l'ont fait mieux connaître. Il a innové avec des entretiens littéraires « au coin du feu » baptisés *farrago*. Il n'a pas oublié la mission charitable de la Société en soutenant l'action « Marmites » de l'Armée du Salut : il a obtenu de personnalités connues qu'elles stimulent par leur présence la générosité du public. Il a surtout fait en sorte que la Société remplisse l'un de ses buts essentiels : aider les institutions sociales genevoises à remplir leur mission. Il l'a fait en organisant, avec le soutien de généreux parrains, des conférences et des concerts dont les bénéfices étaient versés à ces institutions. Ainsi a-t-on pu offrir à l'Association Transport Handicap un nouveau bus en la faisant bénéficier du succès de deux concerts donnés par des médecins genevois à l'issue de notre assemblée générale annuelle, l'un à la Salle des Abeilles de l'Athénée, l'autre à la Salle

Communale de Chêne-Bougeries ; la Main Tendue a pu être soutenue grâce au succès remarquable remporté par le fameux pianiste Béla Siki dans un récital Chopin, à l'issue de l'assemblée générale du 9 mai 1996 ; un appui a pu être apporté à la Ville de Genève pour la création du jardin d'enfants *Jardin de la Paix* à Jérusalem-Est, inauguré le 7 avril 1997 : les dons reçus à l'occasion du récital du pianiste Janos Solym et de la conférence de Jacques Attali sur « La géopolitique du XXI^e siècle » ont permis de financer la création d'une première classe d'enfants juifs, chrétiens et musulmans ; d'autres classes ont pu être ouvertes par la suite grâce à de nouveaux parrains ; aujourd'hui, six ans après l'ouverture de ce lieu de paix interconfessionnel, le *Jardin de la Paix* fonctionne, mais les enfants musulmans sont peu nombreux en raison des restrictions imposées aux déplacements des Palestiniens par l'Etat d'Israël. L'Association « Cap Loisirs » a bénéficié de la générosité des auditeurs venus entendre Alfred Berchtold parler, à la Salle Centrale, de « Classiques de l'enfance et de l'adolescence » ; enfin, clôturant cette série de manifestations organisées par Claude Richoz et son équipe, les « mardis de l'éloquence » ont permis d'entendre trois orateurs de grand talent, MM. Marc Bonnart, Michel Halpérin et Jean-François Kahn, pour le plus grand profit de la Fondation Clair-Bois.

En dehors de ces manifestations, dont la valeur culturelle se doublait d'un but charitable, les membres de la Société ont eu l'occasion d'entendre des conférences et d'assister à des tables rondes sur les sujets les plus divers.



Claude Richoz.
Président de la Société
genevoise d'utilité
publique pendant 8 ans
de 1992 à 2000.



Guillaume Tell observe l'évolution de ses descendants, les Suisses du XX^e siècle. Caricature par Bö (Carl Böckli) parue dans le *Nebelspalter* en février 1952.

Qu'il s'agisse de nourrir la réflexion sur un problème de société tel que l'unité de la Suisse, sujet sur lequel la Société a eu l'honneur d'accueillir la philosophe Jeanne Hersch et, plus tard, le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz ; d'organiser un débat sur un sujet d'actualité (à la veille d'une votation sur le rénovation du Musée Ariana, une table ronde très engagée opposa partisans et adversaires du projet soumis au peuple ; une autre table ronde, fort animée elle aussi, aborda les problèmes de circulation à Genève ; remettant en question une légende solidement établie, Catherine Santschi posa la question : « Le sept-centième anniver-

saire de la Confédération, mythe ou réalité ? ») ; ou simplement d'apporter des lumières sur un sujet d'intérêt général (l'espoir, la politique sociale, la politique de la santé, l'Europe, la fin de la guerre froide, Les Nations Unies, Pestalozzi, la vie des ermites dans les Alpes, le tourisme à Genève,...), la Société s'est efforcée d'apporter à ses membres des informations, des sujets de réflexion et des occasions de s'élever au-dessus de la grisaille de la vie quotidienne.

C'est à la séance du Comité du 14 juin 1989 que M. Christian Rey, hôtelier, a soulevé l'idée d'un guide historique de Genève. Il a « constaté, selon le procès-verbal de cette séance, que les touristes étrangers ne reçoivent pas une information suffisante sur l'histoire de Genève et de ses monuments et suggéré que la Société mette à leur disposition une documentation qui les aide à comprendre le destin particulier de la Ville. » Contact a été pris avec M^{me} Biéler, alors directrice de l'Office du Tourisme de Genève, qui s'est déclarée très favorable au projet. Des séances sont organisées, où sont examinés les différents aspects de l'entreprise : contenu, illustration, prix, diffusion, financement, etc. Un éditeur se déclare intéressé, M. Serge Kaplun des Editions Le Tricorne, et Jean de Senarclens se lance, avec le soutien de Catherine Santschi, dans la rédaction et l'illustration d'itinéraires dans la ville et ses parcs, à Carouge et dans le Canton avec, pour chaque « lieu de mémoire », le rappel des événements qui s'y sont déroulés. Un petit guide d'un format pratique et d'un prix abordable, publié en 1995 à l'intention des touristes curieux d'histoire, en cinq langues (français, anglais, allemand, russe, arabe). L'accueil est favorable, mais le guide ne remporte pas le succès commercial escompté. Manque d'intérêt des touristes ? Il suffit d'observer les longues théories de personnes de toutes origines qui visitent la vieille ville

1995
*Guide historique
de Genève par
Jean de Senarclens*

sous la conduite d'un guide pour être convaincu du contraire. Encore faudrait-il que les responsables du tourisme et de l'hôtellerie genevois fussent persuadés de l'intérêt des touristes étrangers pour le passé de Genève.

Le successeur de Claude Richoz, après un intermède d'une année pendant laquelle la Société a été présidée par Edwin Zurkirch, architecte, est Pierre Ischi, ancien directeur général de l'Office du Logement à l'Etat de Genève et ancien maire de Chêne-Bougeries, auquel incombe le redoutable honneur de célébrer le cent-septante-cinquième anniversaire de la fondation de la Société. Ayant fait partie du Comité présidé par son ami Richoz, il en poursuit la politique avec bonheur : un cycle de conférences sur « Le pouvoir de l'argent » dont les recettes iront, grâce à la générosité de la Fondation Yves et Inez Oltramare, au « BICEPS », lieu d'écoute et d'information pour enfants et adolescents dont un parent est soigné en psychiatrie, créé par Danielle et Loraine Dominicé avec l'appui du Bureau central d'aide sociale :

M. Bernard Bertossa, qui vient de quitter les fonctions de procureur général, répondra à la question : *A qui profite le crime ?* M. Jacques Deschenaux, chroniqueur sportif à la Télévision suisse romande, parlera, sous le titre *Le sport dénaturé*, du coût parfois prohibitif de la retransmission des grands événements sportifs. Me Charles Poncet traitera le sujet *Le pouvoir de l'argent dans la politique* et le prof. Pierre Dayer entretiendra son auditoire du *Pouvoir de l'argent sur la recherche médicale*.

De plus, renouant avec une ancienne tradition – déjà reprise en 1983 avec pour sujet « *Quel visage pour Genève en l'an 2000 ?* » – la Société lance en automne 2002, en accord et avec l'appui du journal *Le Temps*, un concours public sur le thème « *Quelle est, pour vous, la vraie richesse de la Suisse ?* »

Le défi a été relevé par 35 concurrents des deux sexes originaires de France, de Belgique et de Suisse.

Après un examen attentif des différentes contributions, le jury, composé de deux membres du Comité de la Société genevoise d'utilité publique, de deux rédacteurs du *Temps* et d'un sociologue, s'est réuni le 8 janvier pour prononcer son verdict.

Il a constaté avec regret que, « *considérées globalement, les réponses reçues n'atteignent pas la qualité espérée. Elles manquent en général d'originalité et d'une argumentation convaincante, et fourmillent trop souvent de lieux-communs* ». Il a décidé par conséquent de ne pas décerner de premier prix.

Le deuxième prix a été attribué à Monsieur Stéphane Bovon, de Lausanne, pour sa réponse sous forme de bande dessinée, originale et talentueuse.

Le troisième prix est allé à Monsieur Robert Nortik, de Genève, lui aussi auteur d'une bande dessinée, d'un humour décapant.

Enfin, un Prix spécial du jury a été décerné à Madame Jacqueline Thévoz, à Evian, pour son texte original, dont l'ironie quelque peu ambiguë a été appréciée.

Un *site internet* a été créé à l'initiative de Marc Voltenauer, qui permet à la jeune génération d'internautes de faire connaissance avec notre société et d'en suivre l'activité : www.sgup.ch.

Conclusion

Au moment de célébrer son cent-septante-cinquième anniversaire, la Société a désiré se pencher une fois de plus sur son passé. Après les chroniques de John Moschell, d'Egmond Goegg, de Gustave Moynier, de Victor de Senarclens et de Bernard Lescaze, il s'agissait de jeter un regard nouveau sur son histoire, d'en faire ressortir les faits marquants, de la conduire jusqu'au vingt-et-unième siècle, et de montrer que malgré son âge avancé la Société a conservé sa jeunesse, son dynamisme et ses ambitions. Les besoins ne sont plus les mêmes qu'aux siècles passés, l'Etat se chargeant d'une part importante des tâches assumées autrefois par l'initiative privée, mais grâce au large éventail de ses intérêts et de ses compétences, à ses contacts et à sa vigilance, la Société genevoise d'utilité publique conserve un rôle irremplaçable dans l'appareil social genevois : être un lieu de rencontre et de réflexion désintéressé, indépendant de l'Etat et de toute influence économique, partisane ou confessionnelle, à l'écoute de la population et prête à soutenir toute initiative visant au bien commun et nécessitant une aide ponctuelle ou durable. Antenne de la Société suisse d'utilité publique, elle s'efforce d'établir des liens avec les autres cantons et de cultiver le lien confédéral. « *La tradition, dans les grandes choses, a écrit Paul Valéry, ne consiste pas à refaire ce que les autres ont déjà fait, mais à retrouver l'esprit qui a fait les grandes choses et qui en ferait de tout autres en d'autres temps.* »

Crédits des illustrations

Centre d'iconographie genevoise, p. 6, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 21 (F. Boissonnas), 24, 29, 30, 35, 44-45 (François Martin)
Médiathèque CICR, p. 18, 22
Documents Vieux-Genève (Pierre George), p. 36
Service des monuments et fontaines de la ville de Genève, p. 23
Société genevoise pour la protection des animaux, p. 25
Centre horticole de Lullier, p. 26
Bibliothèque publique universitaire, p. 33
Magazine satyrique suisse *Nebelspalter*, p. 56
François Martin, p. 16, 39
Pierre George, p. 55
Propriétés privées, p. 37, 42, 43, 47, 48 (François Grobet), 52-53 (J. L. Aberli)

Table des matières

Préface	7
La Société genevoise d'utilité publique	9
La création de la Société genevoise d'utilité publique	10
Que faut-il entendre par « utilité publique » ?	15
Des concours d'idées	16
Des réunions de travail.....	17
Un organisme vivant	18
Des réalisations concrètes.....	19
1851 Des logements adaptés aux budgets modestes	20
1863 Le Comité international de la Croix-Rouge	21
1867 Le Bureau central d'aide sociale.....	23
1868 La Société genevoise pour la protection des animaux	25
1868 Le Comité de patronage des détenus libérés	26
1886 L'Ecole professionnelle d'horticulture.....	27
1899 Etablissement d'un poste permanent des sapeurs-pompiers.....	28
1881 / 1920 / 1928 / 1992 Lutte contre les jeux de hasard.....	31
1924 Le Fonds Robert-Scheimbet	34
1928 Le dispensaire antialcoolique.....	35
1932 Le Coin de Terre	36
1944 Adresse de reconnaissance au Conseil fédéral et au général.....	38
1954-1977 Un temps de repos	41
1977-1992 Vers un réseau des institutions sociales genevoises	42
1981 / 1983 / 1988 / 1992 La Clé.....	43
1982 / 1995 L'Encyclopédie de Genève.....	47
1983 SUCCES Expériences et réalisations constructives en santé mentale	50
1985 Traitement fiscal des dons accordés par des personnes physiques à des institutions charitables, religieuses ou culturelles	51
1992 / 2000 Nouvelles initiatives Nouveaux gestes de solidarité	54
1995 Guide historique de Genève	57
2000-2003 Continuité dans l'effort	58
Conclusion	60
Crédits des illustrations	61

La Société genevoise d'utilité publique

Creuset des réformes sociales à Genève
aux XIX^e et XX^e siècles

Fondée en 1828, la Société genevoise d'utilité publique célèbre cette année son cent-septante-cinquième anniversaire. C'est l'occasion pour elle de rappeler quelle fut son histoire, étroitement mêlée à celle de Genève. Participant à ses débuts à la politique de «progrès graduel» de Jean-Jacques Rigaud, elle se tint constamment à l'affût des besoins de la population, cherchant à combler les lacunes qu'elle constatait dans l'appareil socio-culturel genevois. Qu'il s'agisse de fournir des logements abordables aux familles modestes, de lutter contre les mauvais traitements infligés aux animaux, d'assurer une lutte efficace contre les incendies, d'intervenir dans la lutte contre l'alcoolisme ou de créer une école d'horticulture, la Société a joué un rôle de pionnier, accueillant les initiatives généreuses, d'où qu'elles viennent, et participant à leur réalisation. Le livre que voici retrace de manière vivante, sans complaisance, les efforts déployés pour améliorer les conditions de vie de la population genevoise avec, parfois, des visées plus ambitieuses, puisque c'est une commission de la Société genevoise d'utilité publique qui forma le premier CICR, que c'est sous les auspices de la Société genevoise d'utilité publique que fut publiée l'Encyclopédie de Genève et que tous ceux qui ont ressenti douloureusement les jugements injurieux de la Commission Bergier liront avec soulagement le témoignage de reconnaissance adressé en 1944 au Conseil fédéral et au général par la Société genevoise d'utilité publique au nom des autorités et de la population genevoise.

ISBN 2-8321-0103-8



9 782832 101032